

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

VILLE DE CHARENTON-LE-PONT



Table des matières

PREAMBULE	3
1. LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	4
2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LES PROJETS DE LOI DE FINANCES 2025	5
A. Le contexte économique.....	5
B. Le projet de loi de finances 2025.....	7
C. Les mesures phares du PLFSS 2025 impactant les collectivités	11
3. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CHARENTON.....	12
A. Les recettes de fonctionnement.....	12
B. Les dépenses de fonctionnement	17
C. Les orientations d'investissement.....	23
D. La dette.....	28
E. Les équilibres financiers de la ville.....	29
4. LES POLITIQUES SECTORIELLES – PERSPECTIVES 2025	31
A. Le pôle Patrimoine, Aménagement et Développement Durable.....	31
B. Le pôle famille.....	36
C. Le pôle solidarités	40
D. Le pôle culture, sports, jeunesse, médiation prévention	42
E. La sécurité.....	48
F. Le développement durable et l'écologie urbaine	48
G. La citoyenneté	51
H. La communication, l'évènementiel, l'action mémorielle et la démocratie participative.....	51

PREAMBULE

La construction des orientations budgétaires pour les collectivités territoriales n'a sans doute jamais été aussi complexe. Le contexte inédit que nous traversons nous oblige à tenter de concilier prudence et volontarisme pour être à la hauteur des attentes des Charentonnais.

Depuis quatre ans, les crises s'enchaînent : sanitaire, institutionnelle, géopolitique, sociale et économique, financière, écologique, climatique et de gouvernance. L'effort budgétaire demandé par le gouvernement aux collectivités locales pour l'année 2025 nécessitera que l'équipe municipale fasse preuve d'agilité et s'adapte de manière expresse.

A l'aune de cette situation inédite, le Débat d'Orientation Budgétaire prend tout son sens dans la mesure où il représente une étape essentielle du fonctionnement d'une commune, et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de la ville afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

Ce débat s'appuie sur un rapport présenté au Conseil Municipal retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport doit être transmis au contrôle de la légalité avec la délibération et être publié.

Je remercie Patrick Ségalat, Maire-Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, les élus de la majorité et les membres de la Direction Générale, qui ont, avec le soutien des collaborateurs municipaux, élaboré ce ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre de tracer le chemin que la collectivité prendra pour relever les multiples défis qui l'attendent au cours des prochains mois. Plus que jamais, notre Municipalité doit faire preuve de responsabilité, pour utiliser judicieusement et efficacement l'argent public.

Dans une trajectoire budgétaire pluriannuelle qui est plus que jamais d'actualité pour 2025, le soutien au pouvoir d'achat et à l'activité économique, l'amélioration du cadre de vie dans un esprit de développement durable, la qualité des services publics, la solidarité, l'investissement pour moderniser nos équipements, la stabilité fiscale demeurent les piliers de l'engagement établi en début de mandat.

Fort heureusement, les communes portent les services publics de proximité et démontrent, par leur action concrète, innovante et efficace, que l'échelon local demeure le plus pertinent car il est porteur de solutions pour nos concitoyens et le pays.

Hervé Gicquel

Maire de Charenton-le-Pont

Vice-Président du Conseil Départemental

1. LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire. Chaque année, dans les dix semaines précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que le ROB doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs et son évolution prévisionnelle, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LES PROJETS DE LOI DE FINANCES 2025

En l'état actuel des discussions parlementaires lors de la rédaction de ce ROB

A. Le contexte économique

La conjoncture macroéconomique

L'économie française a affiché une croissance proche de son potentiel à moyen terme au premier semestre 2024, avec environ 1% en rythme annualisé. La demande intérieure reste cependant faible et la consommation atone, bien que les dépenses de services aient été soutenues. Le pouvoir d'achat ayant significativement augmenté, le taux d'épargne a grimpé au deuxième trimestre, atteignant 17,9% contre 17,1% fin 2023.

L'investissement des entreprises diminue pour le troisième trimestre consécutif, tandis que celui des ménages dans le logement est en net recul. En revanche, les exportations sont plus dynamiques, et la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à l'effet des Jeux Olympiques.

Au début de l'année 2024, l'économie a continué à créer des emplois, mais à un rythme ralenti, avec une réapparition modeste des gains de productivité. Le taux de chômage reste bas à 7,3% à mi-année, une tendance observée dans plusieurs pays européens, due à des évolutions démographiques (vieillissement de la population).

Dans un contexte mondial de baisse des taux longs, le taux français à 10 ans a légèrement diminué, atteignant 2,83% en septembre contre 3,11% en juin.

Les pressions inflationnistes ont également diminué, avec une inflation sous les 2% en août. Les prix des services, en hausse en raison des augmentations salariales, devraient se stabiliser avec les modérations salariales à venir.

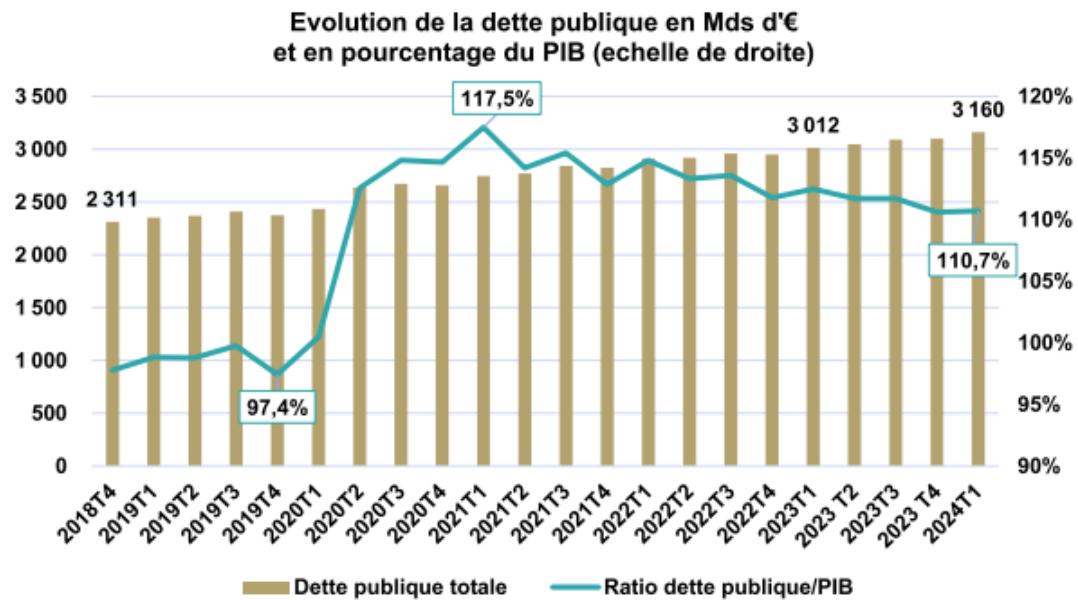
Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, le Gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,1% en 2025 soit au même niveau que la prévision 2024 et une inflation 2025 de 1,8% alors qu'elle est anticipée à 2,1 % en 2024 (au sens de l'indice des prix à la consommation – IPC).

Le déficit public 2024 devrait être très détérioré pour s'établir à 6,1% du produit intérieur brut. Face à cette situation inédite, le Gouvernement a donc proposé des mesures d'ampleur dès 2025 pour tenter de ramener son déficit à 5,0% du PIB.

Pour ce faire, il entend réduire son déficit de 60 Mds€ dont les deux tiers (40 Mds€) provenant d'une réduction de la dépense des administrations publiques et un tiers d'une hausse de la fiscalité (20 Mds€).

Les collectivités territoriales seront conduites à contribuer au redressement des finances publiques pour un total de 5 Md€, voire de 6,5 Md€ en considérant la baisse de 1,5 Md€ de l'enveloppe du Fonds Vert.

Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 142,1 Md€ en 2025 en baisse de 24,5 Md€, et la part de la dette publique dans le PIB serait de 112,9 % en 2024 et de 114,7 % en 2025.



La situation des communes en 2024

Des dépenses de fonctionnement toujours en hausse

Les dépenses de fonctionnement des communes devraient enregistrer une croissance encore soutenue de 4,4% (après 4,9% en 2023) principalement sous l'effet d'une masse salariale qui absorberait notamment les différentes revalorisations salariales en année pleine.

Les dépenses à caractère général continueraient leur progression à +3,5% (après avoir subi une évolution de +8,4 % en 2024).

Des recettes de fonctionnement peu dynamiques

Les recettes de fonctionnement en revanche ralentiraient fortement (+2,5%), les recettes fiscales supportant une revalorisation des bases plus faible qu'en 2023, une baisse des droits de mutation à titre onéreux et un produit de TVA peu évolutif.

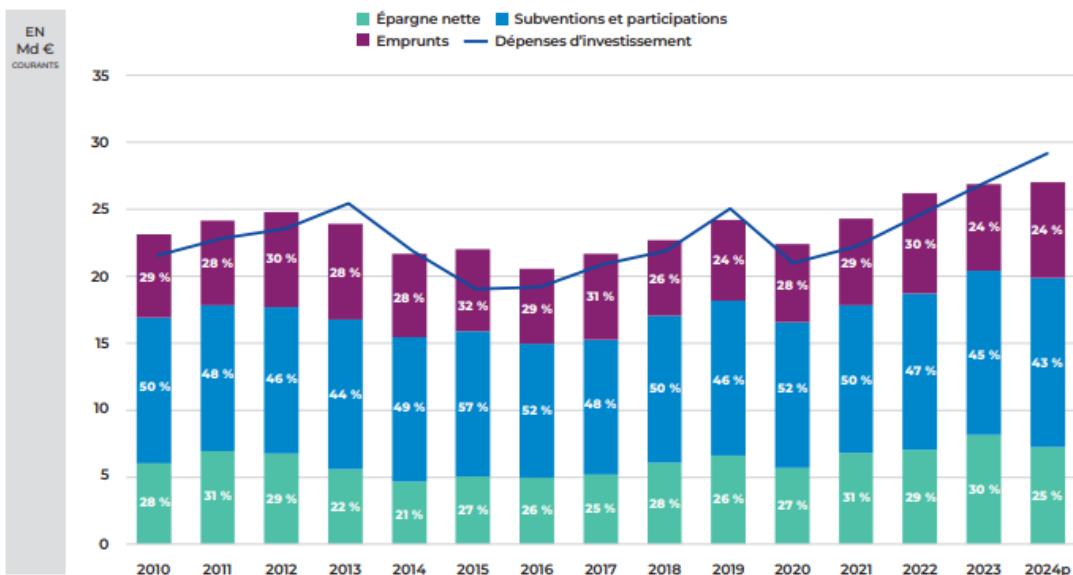
Une épargne qui chute

Sous l'effet conjugué de la hausse des dépenses et de la faible hausse des recettes, l'épargne brute reculerait de 7,8% ; elle permettrait cependant de financer presque la moitié des investissements en progression de 8,3% dans la lignée des trois dernières années.

Mais les subventions reçues et la hausse des emprunts (+10%) ne suffisant pas, les communes devraient pour compléter le financement prélever sur leur fonds de roulement à hauteur de 2,2 Mds€, soit un niveau comparable à ce que l'on a pu observer en 2013 (- 1,5 Mds€).

Financement des investissements des communes

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFiP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélevement sur le fonds de roulement.

B. Le projet de loi de finances 2025

Présenté le 10 octobre 2024 en Conseil des ministres, le Projet de Loi de Finances 2025 vise à redresser les finances publiques.

Le Premier ministre inscrit la réduction de la dette publique comme l'une des priorités de son gouvernement, afin d'assurer la soutenabilité des finances publiques, et de répondre aux engagements européens de la France.

Les mesures présentées ci-dessous sont sujettes à modifications compte tenu de la discussion parlementaire.

Les mesures portant sur la section de fonctionnement

1. Instauration d'un fonds de réserve (article 64)

Afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques le PLF instaure un nouveau fonds de réserve pour les finances locales. Ce fonds serait abondé par un prélevement des ressources fiscales des communes, des départements, et régions ainsi que des intercommunalités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€. Une exonération pour les collectivités les plus fragiles est prévue, au vu d'indicateurs nationaux de ressources et de charges.

Ce prélevement serait réparti entre les collectivités territoriales au prorata des ressources nettes perçues l'année précédente. Ce dispositif se rapproche de mécanismes déjà existants dans la mesure où les sommes seront prélevées sur les avances de fiscalité versées par l'Etat.

Il ne pourra excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Seront exclues des recettes considérées, les atténuations de produits, les recettes exceptionnelles, les produits des mises à disposition des personnels et les contributions au Territoire pour les communes membres de la Métropole du Grand Paris.

Les sommes prélevées en application du présent article doivent être reversées sur un fonds de réserve des collectivités territoriales, elles abonderont ensuite les trois années suivantes, à hauteur

d'un tiers par année, les montants mis en répartition au titre de la péréquation horizontale. Le Comité des finances locales pourra chaque année faire varier cet abondement dans la limite de 10%, la différence étant régularisée l'année suivante. Cet abondement sera réparti par le CFL entre les 3 instruments nationaux de péréquation horizontale : le FPIC (pour le bloc communal), le fonds national de péréquation des DMTO (pour les départements) et le Fonds de Solidarité Régionale (FSRIF pour l'Ile-de-France)

2. Fin de l'éligibilité au FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée) pour les dépenses de fonctionnement

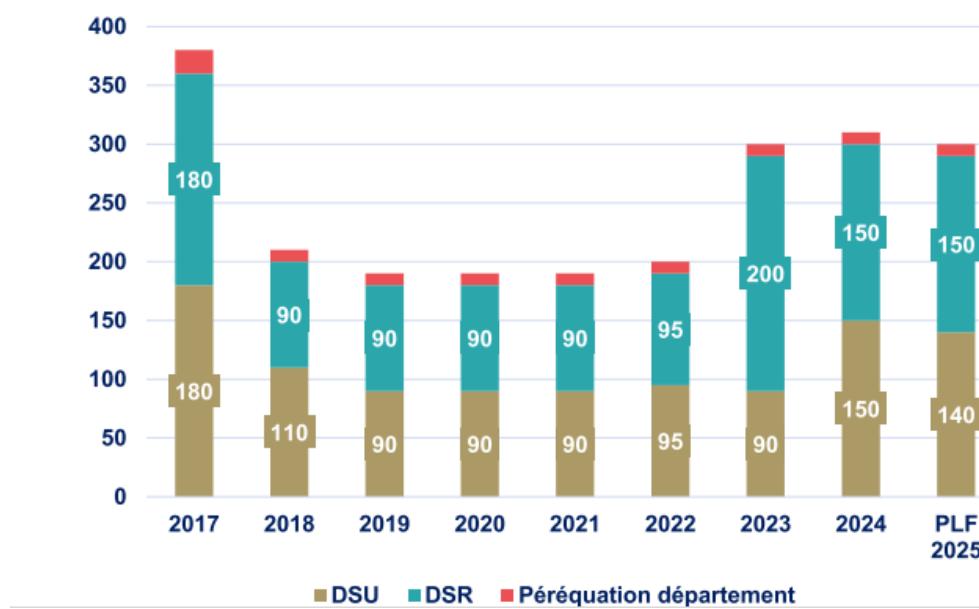
Le PLF 2025 prévoit la suppression de l'élargissement du FCTVA à certaines dépenses de fonctionnement telles que celles liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie. Seules les dépenses de fonctionnement pour l'informatique en cloud seraient encore éligibles au FCTVA avec un taux de 5,6 % pour les dépenses effectuées jusqu'en 2024.

3. Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est fixée à 27,245 Mds€ en 2025. Au sein de cette enveloppe, 320 M€ d'abondement serviront à financer, comme en 2024, la progression de 290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes les plus défavorisées (DSR et DSU) ainsi que la dotation d'intercommunalité des EPCI à hauteur de 30 M€.

Cet abondement devra être financé par la réintroduction du mécanisme d'écrêttement de la dotation forfaitaire des communes, supprimé en 2023 et partiellement réintroduit en 2024.

Détail des abondements des dotations de péréquation verticale (en M€) :



4. Fonds de péréquation du bloc communal

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) seront encore maintenus au niveau de 2024, soit 1 Mds€ pour le FPIC et 350 M€ pour le FSRIF.

5. Mesures nouvelles relatives au FPIC de la Métropole du Grand Paris

Le calcul du FPIC doit être modifié pour les communes de la Métropole du Grand Paris. La répartition du FPIC entre les communes membres de l'EPT se fera à partir de 2025 selon le régime de droit commun, le Conseil constitutionnel ayant jugé inconstitutionnel les répartitions dérogatoires (excepté pour la part du prélèvement et versement imputée à l'EPT).

La répartition du FPIC aux communes sera donc effectué en fonction de leur potentiel financier par habitant et la population.

6. Report de 3 ans de la suppression de la CVAE

Cette suppression pour les entreprises serait à nouveau reculée de 3 ans pour prendre fin en 2030. Pour les collectivités qui la percevaient c'est-à-dire la Métropole du Grand Paris (pour les communes de petite couronne francilienne), elles sont compensées depuis 2023 par une fraction de TVA.

7. Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité

Cette mesure permet de moduler les tarifs normaux d'accise en sortie de bouclier tarifaire afin de garantir au consommateur une baisse de 9 % du tarif réglementé de vente à partir du 1^{er} février 2025.

Elle sécurisera notamment 3 dispositifs concernant les collectivités : la péréquation territoriale entre le territoire continental et les zones non interconnectées, la péréquation entre les zones rurales et les zones urbaines, ainsi que le financement des régions et d'Île de France Mobilités par les majorations d'accise sur les gazoles et les essences.

8. Clarification de la notion de « logements sociaux »

Une modification technique précise que désormais la notion de logements sociaux s'entendra pour tous les logements sociaux répertoriés comme des logements locatifs sociaux et non plus uniquement pour les logements sociaux des HLM et SEML, ainsi que les logements ayant fait l'objet d'une opération de requalification de copropriétés dégradées.

Les mesures portant sur la section d'investissement

1. Maintien des enveloppes pour les quatre principales dotations d'investissement

L'enveloppe de l'ensemble de ces dotations sera reconduite en 2025 pour un montant de 2 Mds€ réparti en 4 enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité distinctes :

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M€

La DSIL étant répartie sous la forme d'enveloppes régionales, elle permet au préfet de région, en lien avec les préfets de départements, d'adapter la répartition en fonction des besoins et priorités locales. Les projets financés par la DSIL doivent concourir à la réalisation de l'une des priorités nationales inscrites à l'article L. 2334-42 du CGCT :

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics

- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1,046 Mds€

Elle finance la construction, habitat, urbanisme et transport (42 % des projets), l'environnement, la transition énergétique et écologie (15 % des projets), la sécurité (14 % des projets) et les actions et services publics (10 % des projets).

La Dotation de la politique de la ville (DPV) : 150 M€

C'est une dotation d'appui aux projets portés par les communes et les EPCI à fiscalité propre en matière de politique de la ville créée en 2009. Elle est depuis l'origine destinée aux communes percevant la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et confrontées par ailleurs à des charges particulièrement lourdes au regard de la politique de la ville.

La Dotation de soutien à l'investissement des départements : 212 M€

La DSID est attribuée par le préfet de région sous forme de subventions d'investissement, dans le cadre d'une enveloppe régionale unique et dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.

2. Amputation du fonds vert

Le fonds d'accélération des projets de transition écologique dans les territoires (fonds vert) constituera la principale source de la diminution du soutien apporté par l'Etat à l'investissement des collectivités. Une baisse a déjà eu lieu en 2024 puisque sur les 2,5 Mds€ de consacrés au PLF 2024, seuls 1,1 Mds€ seront matérialisés par des crédits de paiement.

Le PLF 2025 consacrera cette diminution en actant une autorisation d'engagement d'uniquement 1 Mds€ pour 2025.

3. Modification du taux du Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée

Il est prévu une baisse d'environ 800 M€ du FCTVA (contre une hausse de 404 M€ en 2024) par l'abaissement du taux qui est désormais fixé à 14,85 % alors qu'il était jusqu'à présent de 16,404 %.

Cette mesure sera applicable dès le 1^{er} janvier 2026 à l'ensemble des dépenses 2025 éligibles au FCTVA si elles avaient opté pour un versement en N+1.

C. Les mesures phares du PLFSS 2025 impactant les collectivités

1. Augmentation progressive des cotisations employeurs à la CNRACL

Elle s'étendra de 2025 à 2028 avec une première hausse de 3 points du taux en 2025. Le taux de la part patronale va passer de 31,65 % à 34,65 %, ce qui représente une revalorisation de +9,5 %. Des hausses similaires interviendraient de 2026 à 2028. Cette cotisation s'applique sur le traitement indiciaire et la NBI des agents.

2. Crédit d'un service public de la petite enfance

Ce nouveau service public sera créé au sein de la branche famille au 1^{er} janvier 2025. Il doit permettre d'accroître et de diversifier l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

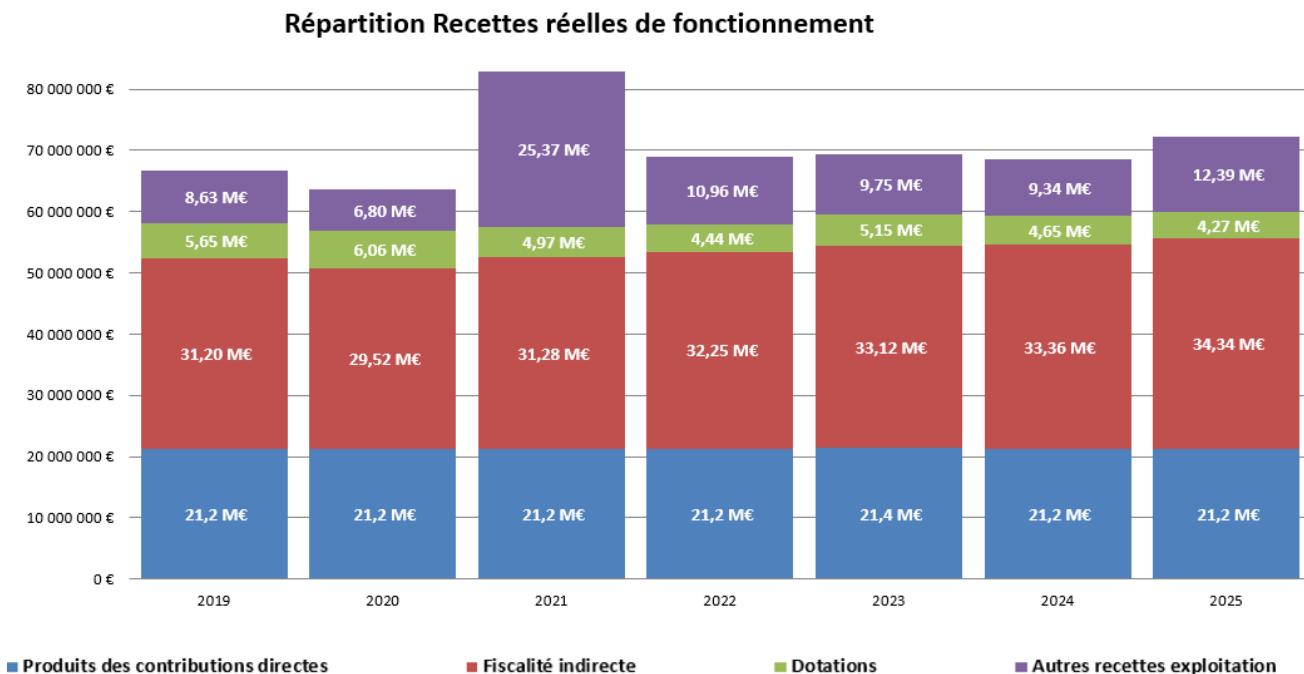
Ce service se déploiera grâce à l'engagement des communes dans le cadre de leurs nouvelles compétences d'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement des parents. Les communes bénéficieront du soutien de la Sécurité sociale de l'état pour un impact financier de 0,6 Mds€ à terme.

3. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CHARENTON

Depuis l'adoption de la norme en M57, et les changements de natures comptables qui en ont découlé, la composition de certains agrégats a été modifiée. Toutefois, toutes les analyses rétrospectives ont intégré ces changements.

A. Les recettes de fonctionnement

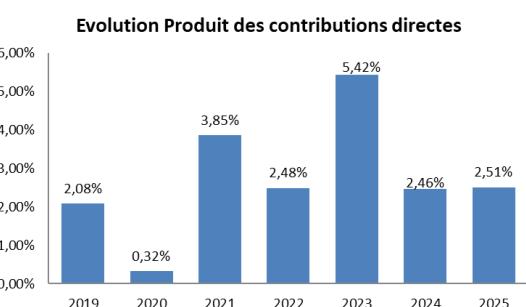
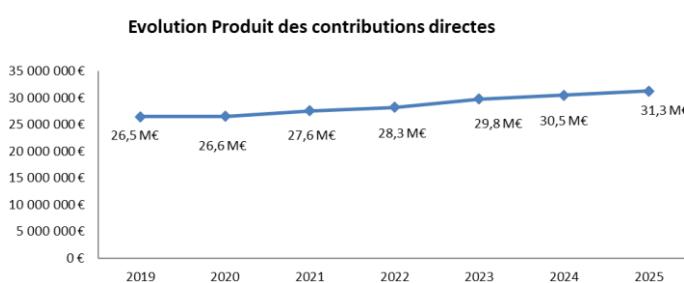
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 68,90 M€ en 2022 et à 69,32 M€ en 2023. Elles devraient se situer à 68,59 M€ en 2024 et à 72,24 M€ en 2025 du fait de l'inscription d'une cession d'immeuble pour 3,2M€.



Pour mémoire, la recette 2021 est à relativiser du fait de la cession du terrain Jean Jaurès pour un montant de 16,49 M€. Sans cet effet exceptionnel, la variation des recettes aurait été ramenée à +2,36 % entre 2020 et 2021.

Les recettes fiscales

1. Les produits des contributions directes



Répartition du produit 2025

Le niveau de fiscalité directe attendu est de 31,294 M€ ainsi décomposé :

- 30,2 M€ de produit sur la taxe foncière bâti, dont 3,8 M€ de coefficient correcteur
- 0,8 M€ de produit sur les résidences secondaires (taxation à un taux de 18,07 %)
- 0,3 M€ au titre de la majoration qui est désormais de 40 % sur les résidences secondaires (au lieu de 20 %)
- 0,006 M€ de produit sur la taxe foncière non bâtie

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (article 1518 bis du Code Général des Impôts), et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle. Ce taux d'inflation constatée est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2, pour application en année N. A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne serait appliquée.

- En 2023, compte tenu d'un fort niveau d'inflation, le coefficient a été fixé à 7,1% selon IPCH à fin novembre 2022.
- Pour 2024, les bases de taxe foncières sur le bâti et sur le non bâti ont été revalorisées de 3,9%.
- La revalorisation des bases pour 2025 a été intégrée à 2,5% et correspond à la prévision de l'inflation pour fin 2024 telle qu'établie par la Banque de France et reprise par le Gouvernement dans le projet de loi de finances 2025.

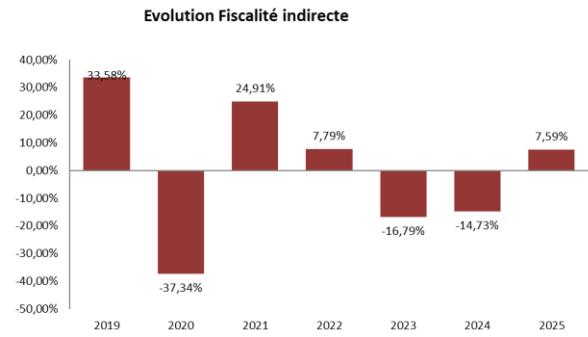
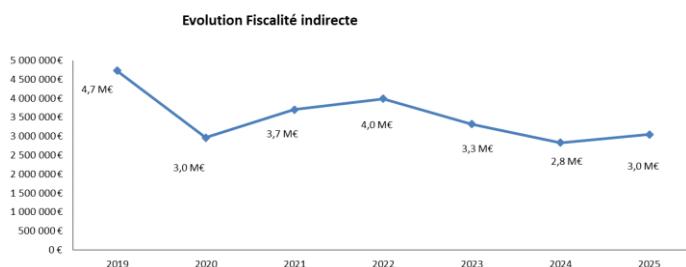
Il est nécessaire de souligner que la revalorisation des bases ne porte que sur les bases ménages essentiellement composées des locaux d'habitation ordinaire, des locaux à caractère social et des locaux soumis à la loi 1948. Elles représentent environ 70% des bases totales de la commune.

Les autres bases sont composées des locaux à usage professionnel et commercial ainsi que les établissements industriels et assimilés, elles évoluent selon les tarifications par catégories de locaux. Ces tarifs sont multipliés par la surface pondérée.

Les taux de fiscalité de Charenton restent stables depuis 15 ans

- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,19%
- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 22,52%
- Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,07%

2. La fiscalité indirecte



Compte tenu notamment des effets induits liés à la crise sanitaire, la fiscalité indirecte s'est contractée fortement en 2020 (-37,34%) pour s'établir à 2,96 M€. Elle atteignait un niveau de 3,99 M€ en 2022, 3,32 M€ en 2023 et devrait chuter à 2,83 M€ en 2024.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

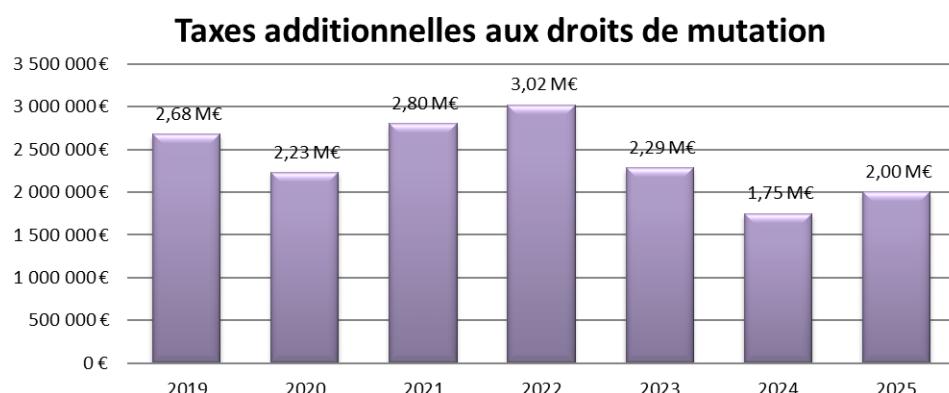
Le taux de la taxe communale additionnelle est fixé par l'article 1584 du CGI à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeuble ou de droits immobiliers.

Le dynamisme du marché immobilier a permis à la commune de percevoir en 2022 un très bon niveau de DMTO de 3,022 M€.

Toutefois, depuis 2023, le marché immobilier s'est retourné compte tenu de la forte remontée des taux d'intérêts. Le volume des crédits accordés par les banques avait chuté de -43 % au mois d'août de cette même année (2023) entraînant aussi une baisse des prix. C'est la raison pour laquelle, le produit des DMTO en 2023 a chuté de plus de 24 % pour un montant établi à 2,3 M€, inférieur aux prévisions budgétaires (2,6 M€).

Pour 2024, la hausse des prix de l'immobilier et le niveau encore élevé des taux d'intérêts ont continué à peser sur les transactions immobilières. La ville anticipe de ce fait un niveau de DMTO pour 2024 réduit à un niveau de 1,75 M€.

2025 connaît une légère hausse à 2 M€.



La taxe communale sur la consommation finale d'électricité

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est un impôt indirect perçu par les communes et payée par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité. Elle était de 568 K€ en 2023, est estimée à 590 K€ en 2024 et retrouverait un niveau à 570 K€ à partir de 2025.

La taxe de séjour

En 2020, le mécanisme a évolué, chaque bénéficiaire (région, département, ville) percevant directement la part lui revenant.

La crise sanitaire a eu pour incidence une baisse radicale des recettes en 2020 et 2021. Le produit a ensuite presque retrouvé en 2022 un niveau d'avant crise pour s'établir à 317 K€, puis a évolué en 2023 pour atteindre 376 K€.

La recette attendue pour 2024, du fait de la tenue des Jeux Olympiques de Paris, serait d'environ 400 K€.

L'année 2025, retrouverait un niveau courant à 383 K€.

3. L'attribution de compensation

Elle est versée par la Métropole du Grand Paris depuis 2016. Elle a pour objectif de restituer aux communes le montant versé en 2015 par les intercommunalités existantes, anciennement bénéficiaires de la fiscalité des entreprises. Elle a vocation à rester stable à 21,24 M€.

Les dotations



1. Les participations extérieures

Il s'agit principalement des subventions de la CAF au travers du bonus territoire et de la Prestation Sociale Unique (PSU) qui représentent près de 90% de la recette, ainsi que quelques autres subventions de fonctionnement (lutte contre le handicap, actions de médiations sociales, jeunes, etc.).

Pour l'année 2022, la recette était de 3,85 M€ mais ne peut être retenue comme année de référence du fait de la perception sur cet exercice de recettes exceptionnelles non reconduites en 2023 (aide Covid comptabilisée en 2022 pour 107 K€ et régularisations de versements en 2022 au titre de 2021).

Elles se sont situées à 4,62 M€ en 2023 et devraient atteindre un niveau de 4,11 M€ en 2024 grâce au rattachement de recettes de l'exercice antérieur non réalisées. La recette pour la PSO/PSU devrait se situer à 2,85 M€ en 2024 et à 2,62 M€ en 2025.

Ici encore, la ville a enregistré en 2024 des recettes supplémentaires liées au bonus octroyé par la CAF du fait du taux d'occupation des crèches et au versement majoré de ce même organisme pour la restauration en demi-pension.

La recette liée au Bonus Territoire de la CAF s'établirait à 0,88 M€ en 2024 et 0,80 M€ en 2025, suite à la réduction de la prise en charge des postes de coordinateurs.

2. Les compensations fiscales

Depuis 2022 les compensations se limitent aux locaux industriels et à la taxe foncière. Les recettes 2022 et 2023 sont de respectivement 332,76 K€ et 317,10 K€. Pour 2024, le montant des compensations a été notifié pour un montant de 345,78 K€ :

- 329,96 K€ au titre de la compensation pour moitié des locaux industriels
- 16,82 K€ au titre de la compensation pour les personnes de conditions modestes et sur les exonérations de longue durée de TFPB pour les constructions neuves et les logements sociaux

Le montant des compensations a été projeté à un niveau similaire pour les exercices 2025 et suivants.

3. Les dotations en cours d'extinction

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En 2020 la DGF a été notifiée pour un montant de 0,77 K€. Le prélèvement opéré provenait de l'écrêtement effectué sur les communes dont le potentiel fiscal par habitant au titre de l'année précédente est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal constaté pour l'ensemble des communes. Cet écrêtement se cumule au fil des années : il a entraîné une ultime chute de cette dotation qui s'est éteint en 2024.

Le filet de sécurité énergétique

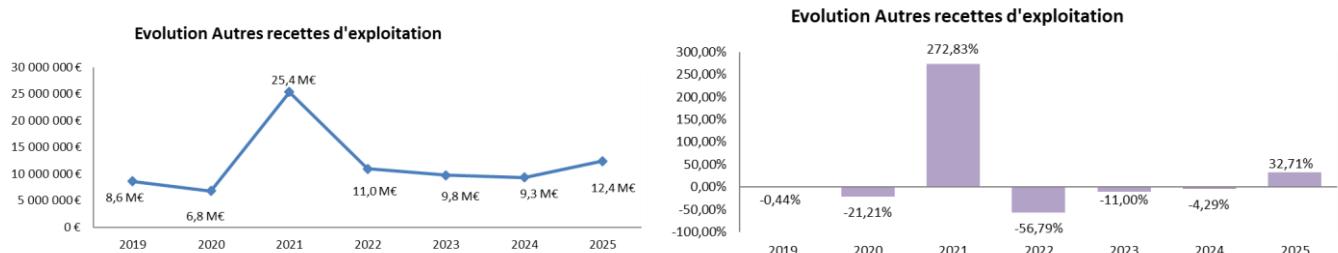
La ville s'est vue octroyer par l'Etat le « filet de sécurité », au titre de ses pertes de recettes, pour un montant de 802K€. Pour mémoire, ce filet permettait aux collectivités remplissant certaines conditions (niveau et chute de l'épargne brute et niveau de potentiel financier) de compenser les surcoûts liés à la hausse des dépenses énergétiques, des dépenses alimentaires et du point d'indice des fonctionnaires.

Pour l'exercice 2024, la commune n'a pas bénéficié du filet de sécurité.

Le FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA sur « certaines dépenses de fonctionnement » serait supprimé dans le PLF 2025.

Les autres recettes de fonctionnement



1. Les produits des services

Les produits des services proviennent principalement des recettes des régies périscolaire et enfance, du stationnement, de la petite enfance, ainsi que du conservatoire et des arts plastiques.

La mise en place en avril 2024 du « taux de subvention individualisé » (TSI) génère des modifications tarifaires pour les familles dont les effets sur les secteurs enfance/périscolaire, et culture ont débuté en septembre 2024.

Après avoir connu un niveau de 7,55 M€ en 2022, 7,57 M€ en 2023, ils s'établiraient à 7,47 M€ en 2024 et à 7,67 M€ en 2025.

2. Les cessions des immobilisations

Les aléas enregistrés sur les produits de cessions des immobilisations expliquent grandement les variations du chapitre des autres recettes d'exploitation :

- 2021 : Cession foncière de l'ex-lycée Jean-Jaurès pour 16,49 M€ et 1,23 M€ s'agissant de la partie à construire
- 2022 : Cession à l'EPFIF du 12 rue Marty juste après l'acquisition dans le but de construire des logements sociaux pour 2,14 M€, et cession du solde du Stadium Maisons-Alfort pour 0,38M€
- 2023 et 2024 : Pas de cessions importantes
- 2025 : Cession à l'EPFIF de l'immeuble situé au 170 rue de Paris. Ce bien a été acquis en septembre 2022 dans l'objectif d'une requalification du bâtiment en logements sociaux. Les délais d'exercice des droits de priorité et des recours des tiers conduisent à reporter la rétrocession à l'Immobilière 3F cette recette en 2025.

3. Les autres produits de gestion courante

Ils comptabilisent notamment les loyers perçus. Ils évoluent selon les biens acquis ou cédés par la commune, selon les dates d'entrée ou sortie du patrimoine communal. A partir de 2023, la commune a intégré les loyers du 170 rue de Paris pour une recette d'environ 136 K€.

4. Les produits financiers

La remontée des taux d'intérêts permet à nouveau aux collectivités, sous certaines conditions, d'opérer des placements financiers lorsque leur niveau de trésorerie les y autorise.

Le compte à terme est un compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée déterminée. Cette formule, à court terme et autonome, n'est pas adossée à un compte à vue mais tenue dans les écritures de l'État. C'est un produit simple et sans risque, à taux fixe.

Charenton se trouvant dans une situation de trésorerie excédentaire, compte tenu notamment de la cession Jean Jaurès, a donc pu effectuer des placements dès la fin 2022.

Montant des intérêts perçus à l'occasion des placements :

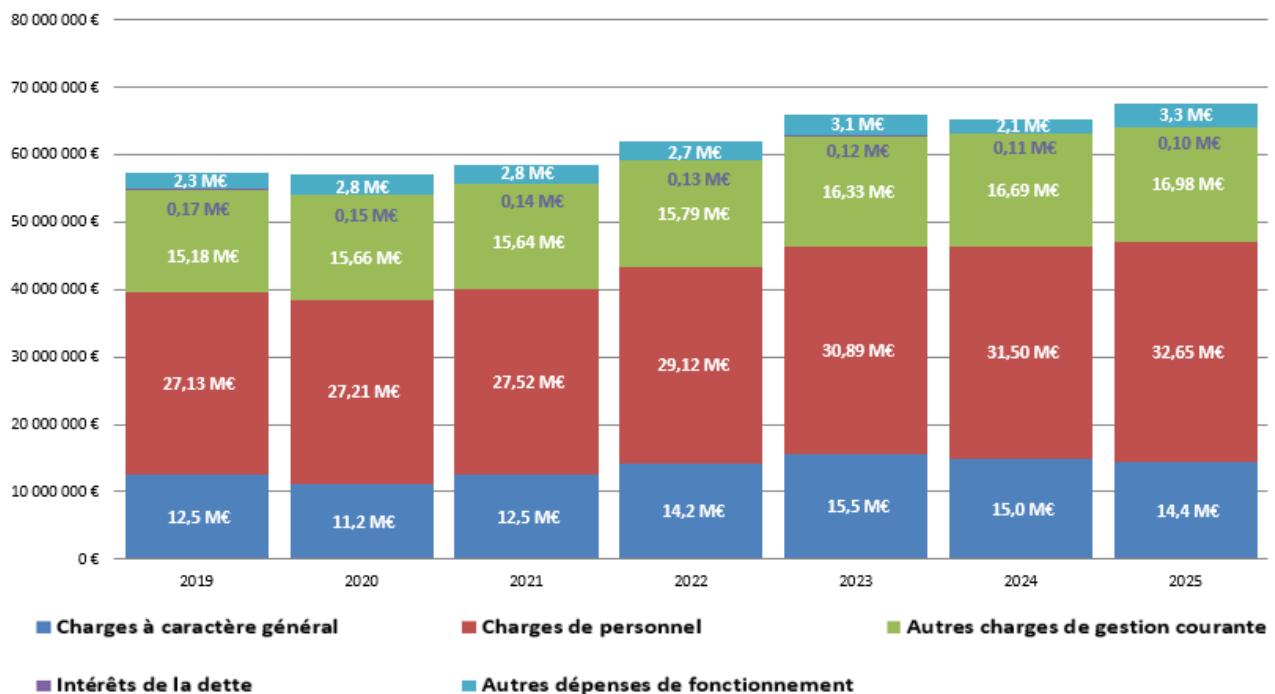
2023 : 608 K€

2024 : Projection de 735 K€

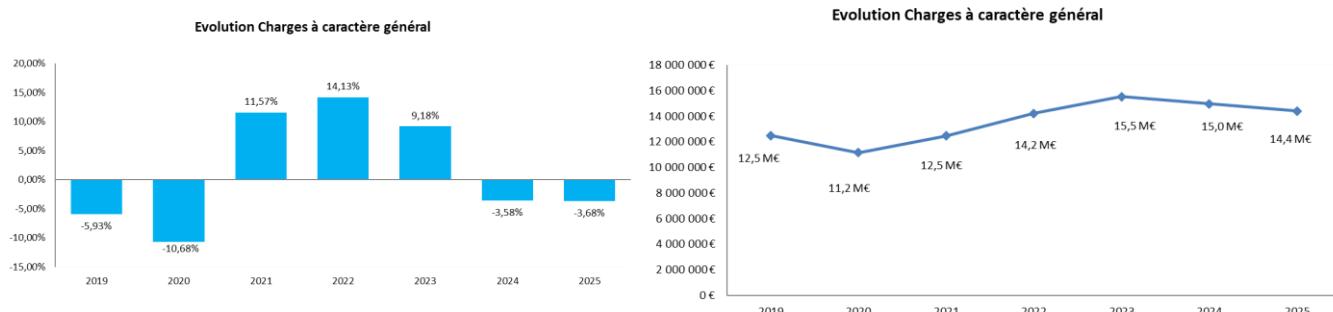
2025 : Projection de 384 K€

B. Les dépenses de fonctionnement

Répartition dépenses réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général



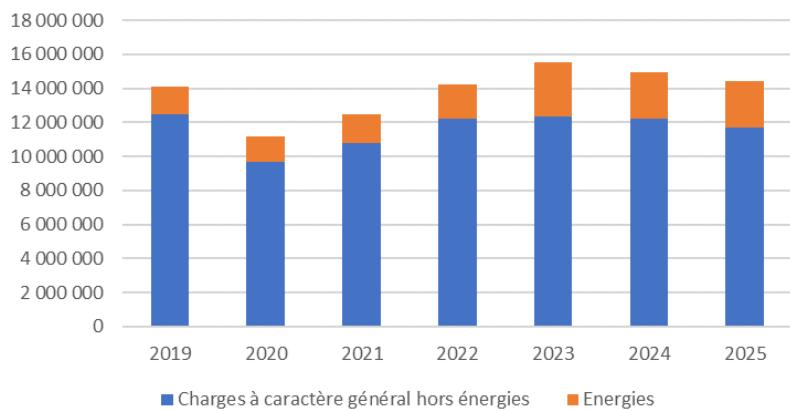
En 2022, les charges à caractère général se sont élevées à 14,22 M€, enregistrant ainsi une progression de 14,13%, du fait principalement de la croissance des dépenses énergétiques (+19%) et des autres dépenses de ce chapitre impactées par l'inflation.

En 2023, le chapitre a augmenté à nouveau de 9,18% pour atteindre 15,53 M€, encore une fois sous l'effet d'une hausse des dépenses énergétiques (+58% pour un montant de 3,18 M€), malgré l'inflation contenue à 1,16 % sur les autres postes des charges à caractère général.

Les perspectives conjoncturelles (inflation, crise immobilière, revalorisation du point d'indice) qui se profilait pour l'année 2024 ont conduit la municipalité à prendre des mesures fortes pour éviter une dégradation conséquente de son niveau d'épargne. La commune a donc demandé aux services de minorer de -7,5 % leurs inscriptions budgétaires sur ce chapitre par rapport à celles de l'année précédente. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque ce chapitre devrait s'établir à 14,97 M€, en recul de 3,58%.

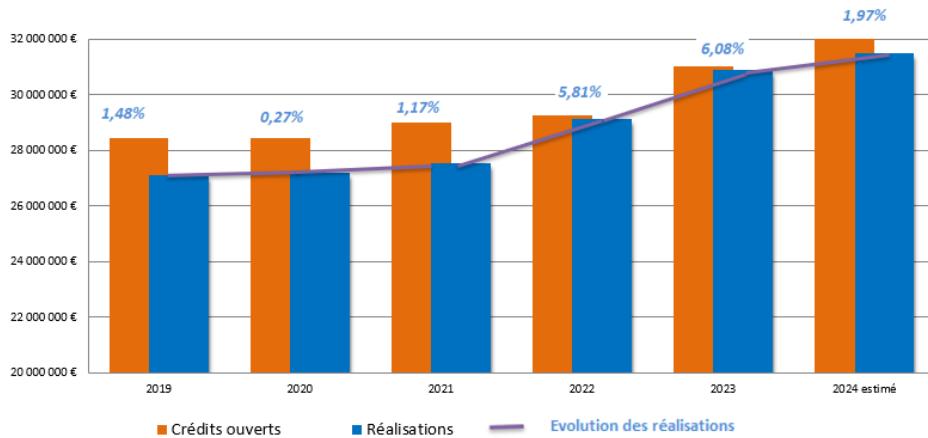
Compte tenu du projet de loi de finances pour 2025 présenté cet automne, et de ses impacts négatifs sur le budget communal, la lettre de cadrage définitive adressée à l'ensemble des services prévoit une nouvelle baisse des inscriptions budgétaires de -5% entre 2024 et 2025. Ce chapitre devrait donc atteindre environ 14,42 M€ en 2025, par la contraction de toutes les charges à caractère général.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL



Les charges de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL
Prévisions et réalisations budgétaires 2019 à 2024



En 2022, on note l'augmentation de la valeur de point de 3,5 %, mais aussi l'application du RIFSEEP qui prévoit la revalorisation de l'IFSE pour les agents les plus fragiles.

En 2023, la ville a fait face à l'évolution des dépenses de personnel en augmentant les crédits du chapitre, par décision modificative d'octobre 2023. Extrait des mesures prises en 2023 :

- Application du CIA, dispositif supplémentaire à l'IFSE dans le cadre du RIFSEEP,
- Le point d'indice a été revalorisé de +1,5% au 1er juillet 2023,
- Le SMIC a été revalorisé de +1,81 % au 1er janvier 2023 et à nouveau de +2,19 % au 1er mai,
- Gain indiciaire jusqu'à 9 points accordés à compter du 1er juillet 2023 aux premiers échelons des catégories C et B, sur la base du relèvement de l'indice minimum de traitement au niveau du SMIC en 2023,
- Poursuite en 2023 des effets de la diminution d'un an de la durée des échelons de bas de grade, (ramenant la durée du grade de 25 ans à 19 ans en C1 et de 25 à 20 ans en C2) et de la bonification d'ancienneté de 12 mois accordée à l'ensemble des fonctionnaires de la catégorie C,
- Révision des IFSE des personnels de la petite Enfance à compter de septembre 2023,
- Les remboursements de transport ont augmenté au 1er septembre 2023 (prise en charge de 75 % au lieu de 50 % par la collectivité) pour tous les agents de la ville,
- Des versements de congés payés et d'indemnités de précarité plus conséquents ont été versés

suite aux recrutements plus importants,

- Des salaires ont été révisés à la hausse afin de pérenniser les agents en place et pourvoir aux recrutements en cours,
- L'application de la GIPA.

En 2024, la masse salariale devrait atteindre 31,5 M€ en 2024. Elle a notamment absorbé les évolutions suivantes :

- Revalorisation en année pleine du point d'indice de juillet 2023 : 192 K€ sur 2024,
- Augmentation du SMIC au 1er janvier 2024 de 1,13 %,
- Nouvelle augmentation du SMIC au 1er novembre 2024 : 2 %,
- La totalité des agents ont perçu 5 points supplémentaires d'indice au 1er janvier 2024 (280 K€),
- Augmentation de la cotisation retraite CNRACL de 1 point au 1^{er} janvier 2024 : 31,65 % au lieu de 30,65 %, compensée par la diminution du taux URSSAF Maladie de 1 point : 8,88 % au lieu de 9,88 % uniquement au titre de l'année 2024,
- Avancements de grade et d'échelons (265 k€),
- Augmentation de la prime d'assurance risque statutaire (75 k€),
- Poursuite des recrutements sur postes à pourvoir (120 k€),
- La rémunération pour les scrutins européens et des législatives

En 2025, les hypothèses sont les suivantes :

- Prévision de hausse du point d'indice de 1,5 points à compter de juillet 2025,
- Augmentation de 3 points sur les contributions patronales CNRACL : de 31,65 % à 34,65 %. Cette hausse s'applique essentiellement sur le traitement indiciaire et la NBI : 360 K€,
- Prévision d'évolution des échelons,
- Retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial des titulaires,
- Enveloppe provisionnelle permettant de faire face à d'éventuels scrutins

2025 à 2028 : une hausse continue de la cotisation CNRACL est attendue, pour un montant de 360 K€ annuels.

La structuration des dépenses de personnel

Détail de la masse salariale	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation à fin octobre 2024
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	
Traitements	13 507 K€	13 530 K€	13 579 K€	14 065 K€	16 682 K€	15 220 K€	
Primes et indemnités	4 683 K€	4 823 K€	4 982 K€	5 258 K€	5 333 K€	4 709 K€	
NBI	80 K€	79 K€	72 K€	74 K€	79 K€	59 K€	
SFT	165 K€	148 K€	151 K€	152 K€	175 K€	156 K€	
Vacations	712 K€	675 K€	609 K€	720 K€	310 K€	379 K€	
Heures supplémentaires	297 K€	286 K€	247 K€	340 K€	418 K€	376 K€	
Avantages nature	33 K€	36 K€	40 K€	39 K€	42 K€	42 K€	
Brut	19 478 K€	19 577 K€	19 681 K€	20 658 K€	23 039 K€	20 941 K€	
Urssaf + ASSEDIC	3 537 K€	3 558 K€	3 749 K€	4 220 K€	4 377 K€	3 609 K€	
Retraite	3 810 K€	3 777 K€	3 731 K€	3 875 K€	3 963 K€	3 417 K€	
CDG + CNFPT	226 K€	203 K€	212 K€	245 K€	267 K€	218 K€	
Charges Patronales	7 573 K€	7 539 K€	7 691 K€	8 340 K€	8 607 K€	7 244 K€	
Autres dépenses de personnel	83 K€	89 K€	152 K€	135 K€	194 K€	142 K€	
Totaux Réalisés	27 133 K€	27 206 K€	27 482 K€	29 123 K€	31 840 K€	28 327 K€	

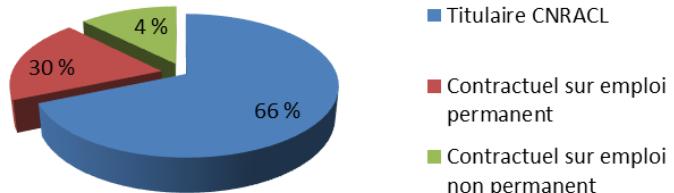
Les heures supplémentaires

Heures supplémentaires	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Estimation à fin octobre	Variation 2023/2022
> 14 h	16 475,95	25 459,16	32 058,13	34 596,25	21 095,70	17 860,30	-39,02%
De jour	107 749,84	96 370,89	75 841,20	104 956,41	91 969,77	72 259,44	-12,37%
Dim & J.F	105 678,58	86 957,82	91 630,78	114 215,29	125 599,89	103 221,22	9,97%
Nuit	67 130,85	77 041,81	49 317,78	97 664,36	175 566,62	166 731,00	79,77%
Totaux	297 035,22	285 829,68	248 847,89	351 432,31	414 231,98	360 071,96	

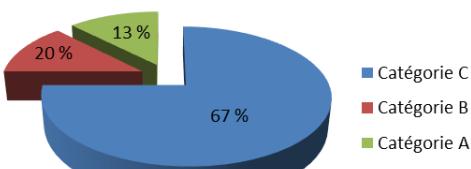
La structure des effectifs au 31.12.2023

692 agents employés par la collectivité :

- 457 fonctionnaires
- 205 contractuels permanents
- 30 contractuels non permanents



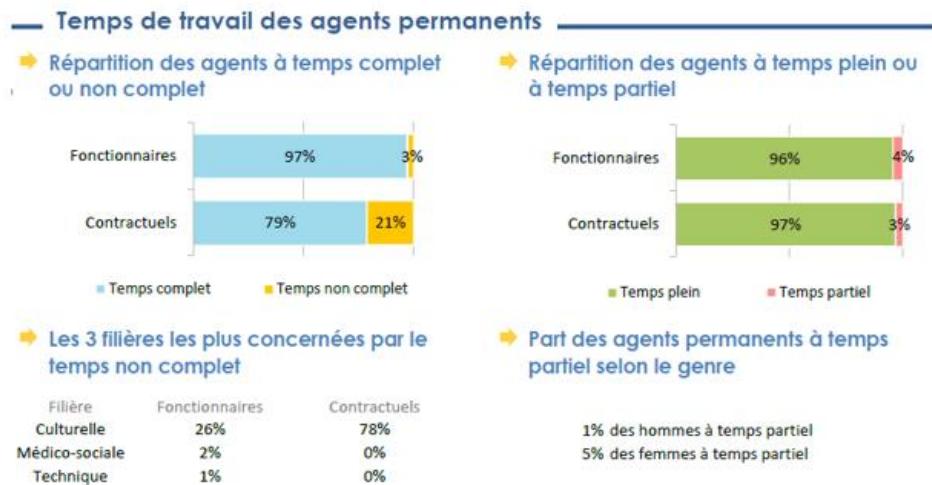
Répartition des agents par catégorie



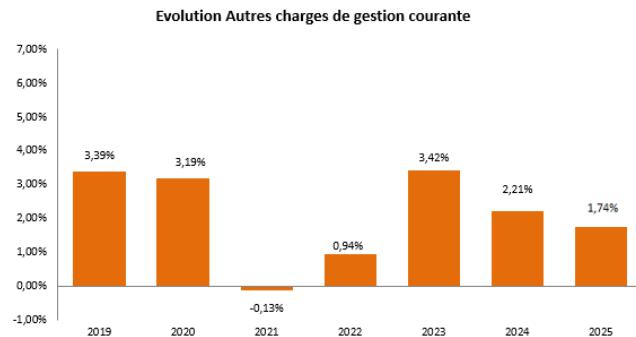
Repartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	13%	19%
Technique	36%	32%	35%
Culturelle	9%	13%	11%
Sportive	1%	2%	1%
Médico-sociale	14%	12%	13%
Police	5%		3%
Incendie			
Animation	12%	28%	17%
Total	100%	100%	100%

La durée effective de travail en 2023



Les autres charges de gestion courante



Elles comptabilisent la contribution au FCCT de l'EPT Paris Est Marne et Bois, les subventions versées, les contingents et participations obligatoires (participation à l'école Notre Dame des Missions et à la Brigade des sapeurs-pompiers) ainsi que les autres charges.

En 2021, elles se sont stabilisées à 15,64 M€. Atteignant 15,79 M€ en 2022, elles étaient en légère augmentation de 146 K€ (+0,94%).

A partir de 2023, elles ont fortement évolué à 16,33 M€ (+3,42%) du fait de sa composante FCCT qui a augmenté de 275 K€, tandis que les subventions versées ont cru de 103 K€ et les contributions obligatoires de 92 K€.

Pour 2024, ce poste devrait encore croître de +2,21% pour s'établir à 16,69 M€. La contribution au FCCT devrait croître de +143 K€, les autres charges de gestion courante de 158 K€ tandis que les contributions obligatoires devraient augmenter de 65 K€.

Pour 2025 les chiffrages ont tenu compte de l'inflation estimée dans le PLF 2025. Ce poste subirait une revalorisation moindre que les années passées à +1,74% pour s'établir à 16,98 M€ essentiellement sous l'effet d'une majoration de +177 K€ de la contribution au FCCT et de +73 K€ d'évolution des contributions obligatoires.

Les autres dépenses de fonctionnement

La péréquation horizontale

Globalement, les niveaux de péréquation pour Charenton ont été stables de 2021 à 2023 (à 2,1M€),

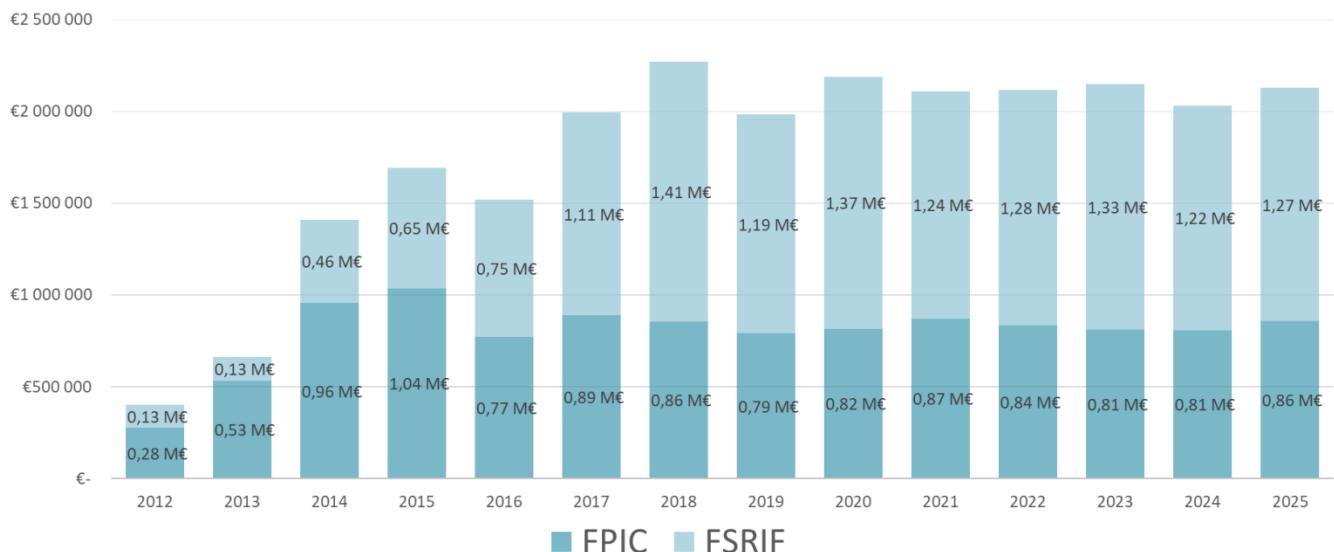
et ont reculé de 6% en 2024 à 2M€, en raison d'un recul du FPIC.

La contribution totale 2025 pour la commune serait de 2,1 M€ répartie comme suit :

- FPIC 0,86 M€
- FSRIF 1,27 M€

Les dépenses de péréquation auront coûté fin 2024 plus de 22,52 M€ à la ville depuis leur instauration.

**LE POIDS DE LA PEREQUATION A CHARENTON
SERA DE 2,1 MILLIONS € EN 2025
PERTE CUMULEE DEPUIS 2012 DE 22,52 MILLIONS D'€**



Les amendes de police

Depuis 2017, la commune doit reverser à la Région et à Île de France Mobilités une fraction de ses amendes de police. Ainsi, la ville a assuré le versement de 221 K€ en 2022 et 318 K€ en 2023.

Les projections pour 2024 étaient de 280 K€ au budget primitif. La ville n'aura finalement pas à effectuer de versement car le produit total des amendes est supérieur au montant fixe dû à la Région et à Île de France Mobilités.

La contribution au fonds de réserve

D'après les premiers chiffrages de la mesure gouvernementale selon l'article 64 du PLF 2025, la ville de Charenton fait partie des 450 collectivités qui seront associées à l'effort de redressement des finances publiques.

Le niveau de prélèvement ne pourra excéder 2 % de des recettes réelles de fonctionnement après minoration des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles, du produit des mises à disposition de personnels et des contributions à l'EPT Paris Est Marne et Bois.

Compte tenu du calcul de ces recettes 2023, son prélèvement 2025 serait de 1,1M€. A ce stade, l'éventuelle pérennité de ce prélèvement n'est pas précisée par le PLF, et le présent ROB ne retient pas l'hypothèse d'une prolongation au-delà de 2025.

C. Les orientations d'investissement

Les recettes propres d'investissement

Le FCTVA visant à compenser le paiement de la TVA par les collectivités locales sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement : il est lié aux réalisations de l'année N-1

- Pour 2023, son montant est de 2,34 M€
- Pour 2024, son montant est de 1,38 M€ (montant notifié)
- Pour 2025, et compte tenu des dépenses d'investissement qui seraient mandatées d'ici la fin de l'exercice 2024, il devrait s'établir à 2,08 M€
- A compter de 2026, le taux applicable sera de 14,85% au lieu de 16,404%

Les subventions :

- En 2023, la commune a perçu 932 K€
- Pour 2024 : un montant prévisionnel de 995 K€ a été inscrit
- Pour 2025 : 3,74 M€ devraient être encaissés au titre des travaux en cours, principalement issus du Fonds vert, de fonds provenant de la Région Ile-de-France, du Conseil Départemental et de la Métropole du Grand Paris.

La taxe d'aménagement est estimée à 100 K€ pour 2024 et 2025.

La ville a perçu en 2024, 26 K€ au titre du produit des amendes de police. C'est la première année depuis 2018 que le produit des amendes de la ville couvre et dépasse la contribution de 879 K€ versée à Mobilités Ile de France (588 K€) et à la Région (293 K€).

Les principales dépenses prévisionnelles d'investissement

La ville fait la distinction entre 3 types de dépenses d'équipement

1) Les dépenses de gros entretien et de renouvellement

Il s'agit des dépenses Programmées pour le Gros Entretien et le Renouvellement (PGER) des espaces publics, des bâtiments et des équipements des services de la ville (exemple : achat de logiciels, achat de véhicules ...). Figure également dans cette rubrique la participation versée à la Brigade des Sapeurs-Pompiers lui permettant de réaliser ses investissements. Les enveloppes de ces dépenses ont été stabilisées à hauteur de 3,08 M€.

2) Les opérations d'investissement qui sortent du PGER :

- Aménagement du 14 rue Jean-Baptiste Marty
- Square du 11 novembre
- Fonds de commerces
- Halle alimentaire du marché
- Surcharges foncières
- Vidéoprotection
- ZAC de Bercy

3) Les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement votés pour des travaux en 2024

Depuis le budget 2024, la commune a mis en place 10 programmes d'AP/CP dont nous rappelons ci-dessous les finalités.

AP n° 1. PLAN VÉLO - Réseau des pistes cyclables sur l'ensemble de la Ville pour 1,20 M€

- Accompagner l'évolution actuelle des déplacements et faciliter la pratique du vélo par des aménagements et des services adaptés ;
- Répondre aux besoins en termes de sécurité, continuité, efficacité, cohabitation et anticipation de l'arrivée des nouveaux usagers ;

AP n° 2. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ARISTIDE BRIAND - Rénovation thermique et qualité de l'air pour 3,68 M€

- Améliorer l'efficacité énergétique du site, pallier l'inconfort thermique ressenti en hiver comme en été en s'attachant un volet génie-climatique du projet ;
- Améliorer la qualité de l'air intérieur ;
- Réfection des façades de l'école pour finaliser la démarche de revalorisation esthétique des bâtiments municipaux composant le centre-ville ;

AP n° 3 . CRÉATION DU PARC DE L'HÔTEL DE VILLE pour 1,09 M€

- Augmenter les surfaces végétalisées en réduisant les surfaces imperméabilisées pour lutter contre les îlots de chaleur et développer de la biodiversité en ville ;
- Aménager des espaces de convivialité en améliorant le cadre de vie, en reliant les espaces végétalisés existants dans le quartier et développer le réseau de trame verte.

AP n° 4 : GYMNASSE MAURICE HERZOG - Rénovation de l'espace de jeu et modernisation de l'éclairage pour 0,23 M€

- Rénover la salle multi-sports du gymnase (sols, murs et plafond) ainsi que de certains locaux annexes afin de permettre des pratiques sportives plus qualitatives.

AP n° 5 : STADE DE FOOTBALL HENRI GUERIN – Rénovation du terrain, modernisation de l'éclairage et création d'un bassin de récupération des eaux de pluie pour 1,08 M€

Le projet de rénovation du stade Henri Guérin répond aux objectifs suivants :

- Procéder à la rénovation du gazon synthétique,
- Consolider les différentes couches d'assise et de forme du terrain de sport,
- Améliorer le système de drainage des eaux de pluies et en privilégier le réemploi par stockage (espaces verts et nettoiement des espaces publics),
- Remplacer les sources lumineuses par des projecteurs à LED

AP n° 6 : JEAN JAURÈS – Aménagement intérieur du parking situé sous l'école Anatole France et

du centre médical pour 1,50 M€

Le projet d'aménagement du parking public situé sous l'école Anatole France et du centre médical répond aux objectifs suivants :

- Étendre l'offre locale de soin,
- Améliorer les conditions de stationnement en cœur de ville en privilégiant le stationnement en ouvrage et offrir une mixité d'offre de stationnement entre l'horaire, facilitant l'accès aux commerces, et l'abonnement, pour répondre aux besoins des résidents du quartier, et le rechargeement électrique des véhicules.

AP n° 7 : QUARTIER COUPOLE MARSEILLAIS – Végétalisation des espaces publics pour 5,16 M€

- Végétaliser la Place des Marseillais pour lutter contre les îlots de chaleur, et créer des espaces de plantation de grand volume sur le parvis de la Coupole ;
- Requalification et re-végétalisation des espaces publics (places de la Coupole et des Marseillais) pour améliorer l'animation et l'attractivité du secteur, apporter de nouvelles fonctionnalités, tant pour les salariés que pour les Charentonnais.
- Rendre attractif les espaces permettant d'accéder à la galerie commerciale tout comme aux activités tertiaires ;
- Aménager des espaces de repos et de convivialité permettant la déambulation comme l'organisation de manifestations culturelles, artistiques et sportives.

AP n° 8 : VOÛTE DU COMMANDANT DELMAS – Rénovation - Animation des espaces publics pour 0,66 M€

- Offrir une mise en valeur du passage reliant l'avenue Anatole France à la rue Jean Jaurès, par un traitement qualitatif des volumes traversés (mise en place d'un éclairage au plafond modulable et un habillage des murs latéraux). L'objectif est de permettre de requalifier cet espace tant pendant les séances du marché qu'en dehors du fonctionnement de la halle aux comestibles, à travers la mise en valeur d'évènements type activités sportives, petits salons (des vins, des fleurs, des livres...), ou toute autre manifestation.

AP n° 9 : POLICE MUNICIPALE – Extension du Centre de supervision Urbaine (CSU) pour 1,33 M€

- Répondre au déploiement du système de vidéosurveillance de la collectivité ;
- Améliorer le cadre de travail et les nécessités de services (bureaux, vestiaires, salle de réunion).

AP n° 10 : LE CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE pour 4,5 M€

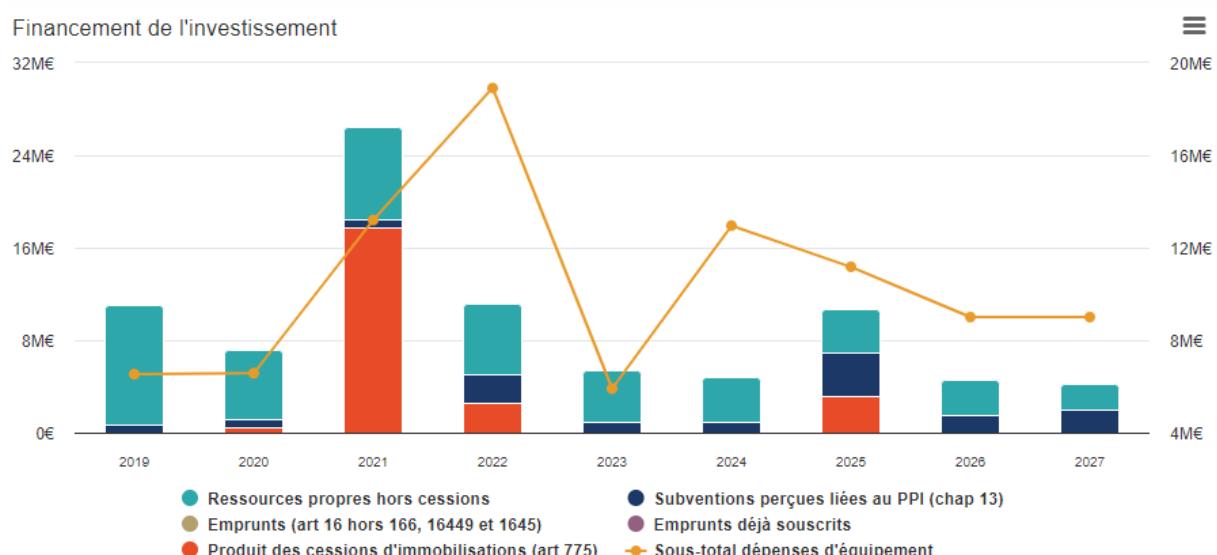
- Ce contrat a pour objet la réalisation d'actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux. Il comprendra également l'exploitation-maintenance des ouvrages en crédits de fonctionnement.

Le financement des investissements

Les chiffrages indiqués ne comprennent pas les bascules budgétaires relatives aux reports ni les ajustements d'AP-CP devant intervenir en fin d'exercice 2024

		Montants 2025 (en M€)	Montants 2026 (en M€)	Montants 2027 (en M€)
DEPENSES		11,1	8,7	4,1
Plan vélo	AP-CP	0,5	0,0	
Rénovation école Briand	AP-CP	2,3	0,0	0,0
Parc de l'Hôtel de ville	AP-CP	0,7	0,0	
Gymnase Herzog	AP-CP	0,0		
Stade Guérin	AP-CP	0,0		
Aménagement Jean Jaurès	AP-CP	0,0		
Coupole Marseillais Végétalisation	AP-CP	1,0	2,5	0,5
Voute Delmas	AP-CP	0,0		
Extension du CSU	AP-CP	0,2		
Contrat de performance énergétique	AP-CP	2,0	1,5	
Aménagement du 14 rue Marty	Opérations	0,3	0,0	
Suare du 11 novembre	Opérations	0,1		
Acquisitions murs et fonds de commerce	Opérations	0,5	0,0	0,5
Halle du marché	Opérations			
Surcharges foncières	Opérations	0,3	0,3	
Vidéoprotection	Opérations	0,2	0,3	
Zac de Bercy	Opérations	0,0	1,0	
Investissements diffus - Services techniques	PGER	2,2	2,2	2,2
Investissements diffus - Autres services	PGER	0,8	0,8	0,8
Participation BSPP	PGER	0,1	0,1	0,1

RECETTES		11,1	8,7	4,1
FCTVA		2,1	1,5	1,3
Subventions		3,7	1,6	2,0
Fonds propres hors cessions		5,3	5,6	0,8



Les autres dépenses d'investissement

En 2023, et à l'occasion de la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 au 1er janvier 2024, une régularisation comptable est intervenue (366 043 € mandatés sur 2023) à la nature 1069.

D. La dette

Niveau d'endettement en 2024

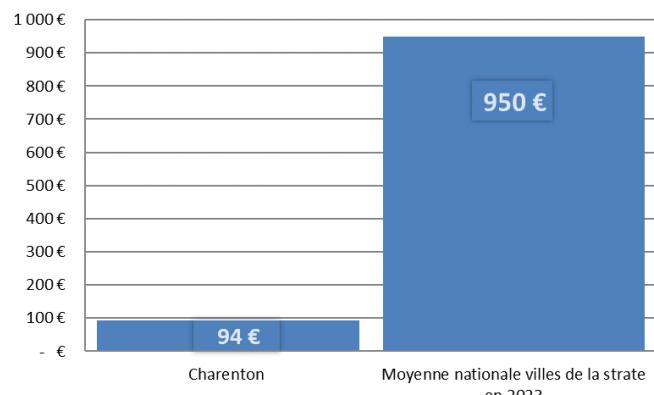
La dette n'a cessé de diminuer depuis 2005. Pour la 19ème année consécutive, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt pour réaliser ses investissements en 2024 (hors reprise de la dette contractée par l'ex communauté de communes).

L'encours de dette par habitant est inférieur de plus de 10 fois au niveau moyen des communes de même strate (20 000 – 50 000 habitants) avec un niveau de 94 € par habitant contre 950 €.

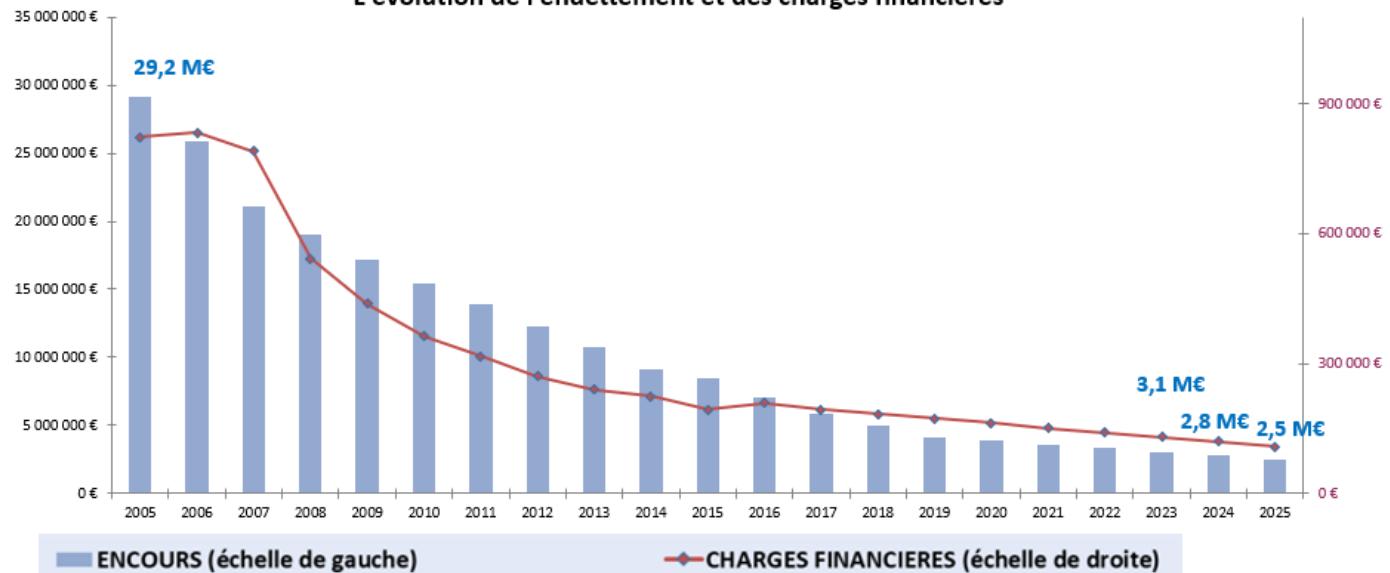
Au 31 décembre 2024, son encours global sera descendu à 2,8 M€. Cet encours atteindra 2,5 M€ fin 2025, avec le remboursement 293 K€ en capital.

Le niveau de charges en intérêts est réduit, il s'élève en effet à 120 K€ en 2024 et 108 K€ en 2025.

Encours de dette par habitant 31 décembre 2024



L'évolution de l'endettement et des charges financières



Profil d'extinction de la dette

Les profils d'extinction détaillés des annuités et des remboursements du capital restant dû présentés dans les graphiques ci-dessous, précisent que la fin des remboursements de la dernière ligne de ces prêts sera effective en 2035.

Par ailleurs, le niveau annuel de l'annuité de dette s'établira de 2024 à 2026 à 401 K€. Ce niveau descendra à 307 K€ à partir de 2028 du fait du remboursement du prêt Crédit Agricole.

La capacité de désendettement

Ce très faible niveau d'endettement permet à la commune de Charenton d'enregistrer un faible ratio de désendettement. La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre le niveau d'épargne dégagé par la ville et son encours de dette.

Il s'est élevé à 0,92 ans en 2023 et devrait se situer à 0,97 en 2024, ce qui signifie que la ville serait en mesure de rembourser l'intégralité de sa dette en moins d'une année en y consacrant son épargne brute.

En revanche, la dégradation annoncée des épargnes amènera ce ratio à 1,87 en 2025.

Les caractéristiques de la dette

La crise financière de 2008, qui a entraîné des niveaux de volatilité de forte amplitude des indices utilisés dans les formules de calcul des taux des emprunts structurés, a révélé la réelle dangerosité des emprunts contractés par certaines collectivités. La signature en 2009 de la charte de bonne conduite dite « Gissler » entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la diffusion de la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

La structure d'exposition au risque de la dette de la ville de Charenton n'est pas risquée et 100% de son encours est classé A selon la classification Gissler.

Répartition et coût de la dette

La ville a toujours veillé à une répartition équilibrée entre ses prêteurs et ses types de taux variables ou fixes.

Toutefois, l'extinction de la dette chaque année a ramené la répartition à 100 % sur des taux fixes. Le taux moyen de la dette se situera à 3,95 % au 31/12/2024. La ville détient encore 3 lignes de prêts ainsi réparties :

Prêteur	Année de réalisation	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux	Montant initial	Charte de bonne conduite
Crédit Foncier	2004	1 046 060 €	10,08 ans	Taux fixe à 4.19 %	2 038 707 €	1A
Crédit Foncier	2004	1 529 921 €	9,08 ans	Taux fixe à 3.76 %	3 353 658 €	1A
CREDIT AGRICOLE	2016	201 107 €	2,05 ans	Taux fixe à 4.1 %	843 978 €	1A
Total général		2 777 088 €				

E. Les équilibres financiers de la ville

Les niveaux de l'épargne brute se sont maintenus au-delà de 10% jusqu'en 2021, et chutent depuis 2022 : sous les effets de la crise énergétique et de l'inflation, l'épargne brute a atteint 6,6% (à 4,36M€) en 2022 et a continué de diminuer en 2023 à 4,8% (3,34 M€).

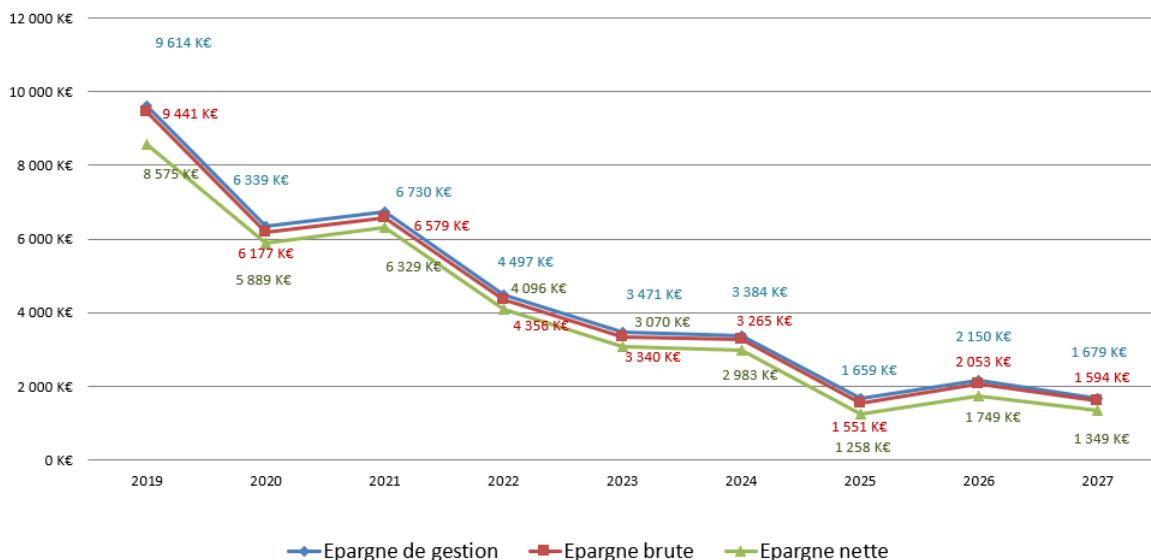
La dégradation des épargnes provient d'une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes, dénommé effet ciseau : entre 2019 et 2023, les recettes de fonctionnement ont progressé de +1,69M€ (+2,5%), en deçà de la croissance des dépenses de +8,86M€ (15,5%), d'où un net recul des marges de manœuvre.

Le niveau d'épargne brute attendu pour 2024 s'établit à 3,27 M€, soit un taux de 4,76%. Le niveau de l'épargne tel qu'anticipé pour 2025 chuterait à 1,55 M€ pour s'établir à un très faible taux de 2,25%, notamment en raison des projections relatives à la ponction du fonds de réserve, à

l'augmentation du taux des cotisations patronales de la CNRACL.

Depuis 2022 son niveau est descendu sous le seuil des 8%, seuil limite retenu par la doctrine financière locale.

Evolution des épargnes



Afin d'assurer sa sécurité financière, d'investir et de permettre aux budgets de s'équilibrer sans avoir à recourir à une augmentation de la fiscalité, la ville a conservé ses excédents de fonctionnement. Néanmoins, et compte tenu de la baisse de ses marges de manœuvre, la ville a puisé dans ceux-ci lors des exercices passés, passant de 33,8M€ début 2022 à 17,5M€ fin 2024 :

- 2022 : -7,7M€
- 2023 : -1,0M€
- 2024 : -7,7M€ (sous réserve de l'exécution budgétaire de fin d'année).

La situation financière de la ville s'est dégradée de manière marquée depuis la fin des années 2010, en raison de mesures imposées aux collectivités (suppression de la DGF, montée de la péréquation, création de la Métropole du Grand Paris), ou de situations subies par celles-ci (choc inflationniste). Cette tendance devrait se poursuivre, l'Etat fait en effet peser sur les collectivités des mesures visant à combler son propre déficit (création du fonds de réserve, hausses futures de la cotisation à la CNRACL, diminution des subventions d'investissement).

Ces tendances fragilisent notre modèle financier fondé sur une fiscalité stable et une capacité d'investissement préservée. Afin d'y répondre, la commune de Charenton cherche à nouveau à équilibrer le budget 2025 et les exercices futurs en adoptant une recherche systématique d'économies et de financements partenariaux, ainsi qu'un pilotage rigoureux de ses ressources. L'enjeu de notre gestion est de préserver le cadre de vie des Charentonnais et la qualité du service public rendu par la commune, sans impacter la fiscalité des administrés.

4. LES POLITIQUES SECTORIELLES – PERSPECTIVES 2025

A. Le pôle Patrimoine, Aménagement et Développement Durable

Patrimoine

Bâtiments communaux

Ravalement du groupe élémentaire Aristide Briand, amélioration du confort thermique et de la qualité de l'air

Les marchés de travaux (3 lots : ravalement, menuiseries aluminium extérieures, ventilation) ont été notifiés lors du premier semestre 2024. Les travaux de ravalement et de remplacement des menuiseries aluminium extérieures achevés à la période de Noël 2024, les travaux de mise en place de ventilation double flux dans les classes sont programmés sur l'année 2025. L'entreprise titulaire du lot ventilation réalise actuellement divers sondages et propositions d'exécutions en vue de démarrer le chantier à l'été 2025 en milieu inoccupé. Cette opération se poursuivra pendant les périodes de congés scolaires d'automne et de Noël 2025. Au terme de celle-ci, fin 2025, les enfants pourront bénéficier d'une optimisation notable du confort thermique et de la qualité de l'air.

Aménagement du 14 bis rue Jean-Baptiste Marty

Pour finaliser les travaux débutés en 2024, la pose et la mise en service d'un nouvel ascenseur est prévu en janvier 2025. Au terme de cette dernière étape, l'association A3A pourra s'installer dans les nouveaux locaux.

Aménagement de bureaux au sein du 49 rue de Paris en lieu et place des salles associatives A3A :

L'association A3A ayant rejoint le 14 bis rue Jean-Baptiste Marty, les locaux occupés par cette dernière au sein du 49 rue de Paris pourront être réaménagés en vue d'accueillir la direction du pôle JASC et les personnels du service des sports. Une étude de programmation sera lancée fin 2024, le dépôt de demande d'autorisation de travaux auprès du service Urbanisme effectué courant du 1^{er} semestre 2025, la consultation des entreprises réalisée fin du premier semestre, les travaux devraient commencer à l'automne 2025.

Aménagement du poste de police municipal

L'opération de travaux doit se terminer au premier trimestre 2025, la police municipale pourra réintégrer nouveaux locaux à la suite. Le déménagement et divers paramétrages des nouvelles installations telles que le contrôle d'accès seront à organiser. L'extension du CSU participera à l'optimisation du développement de la vidéoprotection sur la ville, les espaces consacrés à cette mission ayant gagné en surface pour quasi doubler les écrans de surveillance.

Contrat de Performance Énergétique

La réfection totale de l'étanchéité du gymnase Tony Parker en cours d'exécution permettra, dès 2025, l'installation de plusieurs centaines de panneaux photovoltaïques couvrant une grande partie les consommations en électricité du gymnase et de certains autres bâtiments de la ville. D'autres travaux tels qu'ajouts de sondes d'ambiances, mise en place de compteurs de chaleur sur divers bâtiments, relamping au gymnase Nelson Paillou, mise en place d'une PAC à l'école élémentaire Aristide Briand avec installation d'un mini réseau alimentant les équipements publics de proximité direct tels que la piscine, gymnase Nelson Paillou, puis réfection à ce titre des chaufferies des bâtiments précités par le projet seront réalisés sur l'année 2025.

Autres opérations d'aménagements à prévoir en 2025 :

Divers travaux tous corps d'états seront réalisés comme chaque année suivant les demandes établies par les services en 2024. Dans l'attente du vote du budget 2025, dans le cadre de l'élaboration du plan de gros entretien et renouvellement du patrimoine bâti, 120 demandes ont été adressées au secteur bâtiments telles que remise en peinture de locaux et remplacement de sols, travaux d'électricité, réaménagements d'espaces tous secteurs tels que secteur enfance, état civil, maison des associations Maurice Brouquier, réaménagement d'une salle de change à la crèche du petit château, rénovation et amélioration de système d'éclairage de la crèche Dorlanne, du conservatoire, de la salle Camille Claudel, développement des équipements PPMS sur les écoles et les crèches. Les débats budgétaires permettront ainsi de dégager les priorités des travaux à réaliser et d'inscrire les opérations à retenir au budget 2025.

Divers travaux entrepris ou à entreprendre dans le cadre de l'évolution des équipements ou de leur maintenance

Une campagne de remplacement des alarmes anti-intrusions, l'extension et le développement des contrôles d'accès sur les établissements se poursuivront en 2025, avec pour objectif de mettre en place un identifiant d'accès aux bâtiments par personne. Le remplacement d'alarmes incendie sera également nécessaire. La régie bâtiments se concentrera au travers des acquisitions de matériels à poursuivre la rénovation d'éclairage (leds), la pose de matériels appropriés à la réduction des consommations d'eau. Le magasin au travers le recrutement d'un magasinier supplémentaire

Voirie

Vidéoprotection

Déploiement du réseau de vidéoprotection avec la création de tranchées équipées de fourreaux pour permettre l'ajout de futures caméras. Il s'agit de poursuivre l'action de la Ville entrepris pour développer les dispositifs de vidéoprotection sur son territoire

Etudes pour le réaménagement d'espaces publics

- Requalification de la place de la Coupole : Il s'agira ici de finaliser les études de conception du réaménagement de la place, phase 2 du projet de requalification du quartier Valmy après celles de la place des Marseillais.
- Etude de réaménagement de la rue des Bordeaux, dans sa section comprise entre la rue de Paris et la rue de Conflans. Il s'agira d'analyser les possibilités de réaménagement de cette portion de la voie en tenant compte de l'encombrement du sous-sol en termes de réseaux, des possibilités de renouvellement de l'alignement d'arbres existant, de compatibilité avec les évolutions éventuelles du plan de circulation dans le quartier, de l'offre de stationnement...
- Poursuite de la mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales afin de pourvoir à l'arrosage des espaces verts et au nettoiement de la voirie. Il s'agira de définir les solutions possibles d'implantation de nouvelles cuves de récupération d'eau analogues à celles installées en 2024 dans l'enceinte du stade Henri Guérin

Plan Vélo : réalisation des opérations de la 4ème année

- Création d'une piste cyclable rue Victor Hugo. Il s'agit ici de créer une piste cyclable en partie Nord entre la rue du Cadran et la rue de Conflans et en partie Sud entre le quai des Carrières et la rue Robert Schuman
- Création d'une jonction cycliste entre la future piste cyclable rue Arthur Croquette et le chemin

du Halage. Ce projet viendra en complément des travaux du Département réalisé fin 2024 rue Arthur Croquette.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de l'AP-CP « plan vélo » - Réseau des pistes cyclables sur l'ensemble de la Ville :

- Accompagner l'évolution actuelle des déplacements et faciliter la pratique du vélo par des aménagements et des services adaptés ;
- Répondre aux besoins en termes de sécurité, continuité, efficacité, cohabitation et anticipation de l'arrivée des nouveaux usagers ;

Poursuite de la modernisation des aires de jeux

Il s'agit ici de poursuivre le plan pluriannuel de rénovation des aires de jeux à la suite de celle entreprise en 2024 au square du Cardinal de Richelieu.

En 2025, la principale étude portera sur le renouvellement de l'aire de jeu « Pré-adolescent » du parc de Conflans pour la transformer en un espace type « Street Work Out ».

Participation à l'aménagement de la rue de Paris dans le cadre de l'opération du Département consistant en la création de pistes cyclables

Il s'agira dans ce contexte pour la Ville de participer à la création d'aménagements spécifiques :

- Plateau surélevé au droit de la place des Marseillais
- Élargissement du trottoir à l'angle de l'avenue Anatole France
- Création d'un îlot central avec traversée piétonne en centre de ville
- Avancées de trottoirs pour faciliter le déplacement des piétons.

Cette participation s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre le Département et la Ville.

Concession de service public de stationnement

Il s'agira ici de suivre la mise en œuvre de la nouvelle concession de stationnement payant à compter du 1^{er} avril 2025 avec la réalisation des investissements prévus au contrat.

Éclairage public

Travaux de modernisation de l'éclairage public dans la perspective d'économie d'énergie et de sobriété énergétique avec passage à Led du matériel et installation de solution de matériel solaire. Il s'agira ici d'analyser les possibilités de modernisation des derniers points lumineux situés dans les espaces privés de la commune (cour d'écoles, parcelles extérieures des bâtiments communaux...).

Exploitation et entretien du patrimoine voirie

Les investissements réalisés sont accompagnés d'action d'entretien et de maintenance. Ainsi, l'entretien et l'exploitation du patrimoine voirie seront assurés par les principales actions suivantes :

- Travaux d'entretien de la voirie (réfection et réparation des chaussées et trottoirs) dans le cadre du bail de travaux de voirie
- Travaux d'entretien des marquages au sol dans le cadre du marché dédié à ce type d'interventions

- Travaux d'entretien du réseau d'éclairage public dans le cadre du marché de performance énergétique
- Vérification et entretien des ouvrages de protection incendie (bouches et poteaux incendie)
- Maintenance et contrôle des installations : pompes de relevage, fontainerie...
- Intervention de la régie Voirie pour la conservation de l'espace public avec l'acquisition des équipements nécessaires : panneaux de signalisation, mobilier urbain, matériaux pour intervention de réparation...

Nature et jardins

Finalisation du square du 11 novembre 1918

Il s'agira essentiellement de la réalisation des plantations et des finitions des dispositifs d'arrosage automatique dans le cadre du chantier engagé en 2024.

Finalisation du réaménagement de la place des Marseillais

Il s'agira essentiellement des finitions des jardinières et de la réalisation des dernières plantations dans le cadre du chantier engagé en 2024. Ces travaux de finalisation s'inscrivent dans le cadre de l'AP-CP « quartier Coupole Marseillais – végétalisation des espaces publics » :

- Végétaliser la Place des Marseillais pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- Créer des espaces de plantation de grand volume sur le parvis de la Coupole ;
- Requalification et re-végétalisation des espaces publics (places de la Coupole et des Marseillais) pour améliorer l'animation et l'attractivité du secteur, apporter de nouvelles fonctionnalités, tant pour les salariés que pour les Charentonnais.
- Rendre attractif les espaces permettant d'accéder à la galerie commerciale tout comme aux activités tertiaires ;
- Aménager des espaces de repos et de convivialité permettant la déambulation comme l'organisation de manifestations culturelles, artistiques et sportives.

Finalisation du réaménagement du parc de l'Hôtel de Ville :

Il s'agira essentiellement des travaux pourachever le réaménagement de la cour de l'Hôtel de Ville et de la réalisation des plantations sur l'ensemble du site. Ces travaux de finalisation s'inscrivent dans le cadre de l'AP-CP « création du parc de l'hôtel de Ville » :

- Augmenter les surfaces végétalisées en réduisant les surfaces imperméabilisées pour lutter contre les îlots de chaleur et développer la biodiversité en ville ;
- Aménager des espaces de convivialité en améliorant le cadre de vie, en reliant les espaces végétalisés existants dans le quartier et développer le réseau de trame verte.

Etude pour l'implantation de nouveaux jardins partagés

Il s'agira ici d'étudier les sites qui pourraient accueillir de nouveaux jardins partagés.

Travaux de désimperméabilisations des sols

- Rue de la Cerisaie : réaménagement du trottoir Ouest avec végétalisation. Il s'agit ici de créer des parterres végétalisés sur le trottoir de façon à augmenter la surface végétalisée de la rue tout en permettant une amélioration de la sécurité du cheminement des piétons le long du collège notamment.

- Cour de l'école Pasteur : Il s'agira de la réalisation des travaux de réaménagement de la cour conformément aux études et à la concertation réalisées en 2024 : déminéralisation et végétalisation, nouvelles configurations de la cour pour répondre aux attentes des enfants et de l'équipe d'enseignement.
- Cour de l'école du Port aux Lions : Il s'agira de la poursuite de l'étude de réaménagement de la cour de cette école initiée au quatrième trimestre 2024 dans la perspective d'une concertation avec les enseignants et avec l'objectif de finaliser les études et la conception de la cour en 2025 pour des travaux planifiés en 2026 avec des objectifs de déminéralisation et de végétalisation.
- Cimetière Valmy : Il s'agira de poursuivre la végétalisation des allées des cimetières.

Exploitation et entretien du patrimoine végétal et arboré

L'entretien et l'exploitation du patrimoine végétal existant et créé dans le cadre des opérations d'investissement de déminéralisation et végétalisation seront assurées par les principales actions suivantes :

- Acquisition de végétaux pour maintenir les espaces végétalisés
- Acquisition de matériel pour l'entretien du réseau d'arrosage automatique
- Acquisition des matériels et matériaux pour l'entretien des parterres végétalisés
- Travaux d'élagage et tailles des arbres
- Intervention des équipes du service Nature et jardins pour l'entretien des espaces végétalisés

Garage

Poursuite du renouvellement du parc automobile de la Ville dans le cadre de la ZFE par l'acquisition de véhicules propres.

L'entretien des véhicules est le service Garage au travers de :

- l'Acquisition des pièces détachées pour effectuer les réparations
- la Réalisation des contrôles techniques
- l'Acquisition des matériels et produits nécessaires pour réaliser l'entretien des véhicules

Aménagement

Urbanisme-Études et Faisabilités

- Poursuite des procédures administratives (DUP)
- Finalisation de l'étude ferroviaire (étude préliminaire 21)
- Poursuite de la concertation
- Modification du PLUI
- Projet d'aménagement Charenton-Bercy

Hygiène Santé de l'Environnement Urbain

- Actions sur la qualité de l'air et contrôle alimentaire

Action de Développement Economique

- Marché : fin de travaux prévue en avril 2025/ inauguration de la halle du marché rénovée avec un banquet sous la voûte et des animations au niveau de la buvette recentrée
- Librairie 16 Jaurès : ouverture au T1 2025

- Maison médicale : ouverture T1 2025
- Eco-défis : session 2 en 2025
- Poursuite des animations commerciales évènementielles
- Inauguration de la place des Marseillais avec les commerçants

Habitat

- Poursuite des travaux de création de 33 ascenseurs au sein de la résidence Bobillot (Valophis Habitat)
- Transformation d'un immeuble d'habitat privé en 8 logements sociaux au 12, rue Jean-Baptiste Marty (I3F)
- Transformation d'un immeuble d'habitat privé en 12 logements sociaux au 170, rue de Paris (I3F)
- Début du chantier de 71 logements dont 32 sociaux au 12, rue Marius Delcher (Seqens)
- Reprise d'un immeuble de 40 logements sociaux au 4, allée Ronsard (I3F)
- Début de chantier de réhabilitation de la résidence de l'Étoile composée de 256 logements (I3F)
- Début du chantier de transformation d'un immeuble avec création de 41 logements dont 26 sociaux, une résidence mobilité et des bureaux au 2-8 avenue du Général de Gaulle (I3F)
- Début de chantier de construction de 28 logements dont 8 sociaux au 162, rue de Paris (CDC habitat)

B. Le pôle famille

L'année 2025 sera marquée par trois évènements majeurs :

- Les travaux et l'inauguration d'une cour « Vivante » à l'école Pasteur,
- Le renouvellement du Projet Éducatif Territorial dès janvier 2025.
- La fin des travaux d'isolation et de traitement d'air de l'école Aristide Briand,

Enfance

Faire vivre le plan d'action « Ville Amie des Enfants » (UNICEF)

Le pôle famille est pilote du plan d'actions ville amie des enfants qui court jusqu'à 2026 et qui reste au cœur de politiques transversales : plan vélo, lutte contre la pollution de l'air, réussite scolaire pour tous les enfants, égalité filles-garçons, participation des enfants, santé mentale des enfants, plan de formation croisé pour tous les professionnels intervenant auprès des 0/17 ans.

Les actions inscrites dans ce plan d'actions seront renforcées, d'autres mises en place au sein de différents équipements : crèches, écoles, accueils de loisirs, accueils jeunes, conservatoire, théâtre, équipements sportifs...

Une réflexion sur la future feuille de route devra débutée en lien avec le nouveau PEdT et en fonction des axes qui seront mis en avant par l'UNICEF dans le cadre du renouvellement du titre en 2026.

Semaine de l'Enfance autour de la Journée des Droits de l'Enfant :

En fonction du bilan 2024 qui sera fait par les enfants, les jeunes et les agents des services concernés, des questionnaires de satisfaction remplis par les enfants et les familles le 16 novembre 2024, une édition 2025 pourra être proposée en lien avec des enfants et jeunes désireux de participer à l'organisation.

La consultation Nationale des 6/17 ans sur le thème de la pauvreté et l'exclusion sociale :

L'UNICEF France a conçu la Consultation nationale des 6/18 ans pour mesurer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au quotidien et permettre aux enfants et adolescents de s'exprimer et de prendre part aux décisions qui les concernent.

Sur la base d'un questionnaire d'environ 100 questions, l'UNICEF France constitue à chaque édition de nouveaux indicateurs permettant d'analyser en profondeur un sujet : les inégalités sociales et la privation en 2013, le malaise adolescent en 2014, le lieu de vie comme marqueur social en 2016, les inégalités et relations filles/garçons en 2018 et l'éducation et les apprentissages en 2021.

Dix ans après l'édition sur les inégalités sociales et la privation, l'UNICEF France réactualise cette thématique et a proposé une 6e édition orientée autour de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les établissements volontaires du premier et du second degré ont participé à cette consultation (200 questionnaires remplis). Une analyse statistique du rapport nous est parvenue correspondant au territoire afin d'améliorer le plan d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse. Parmi les répondants : 51 % de filles, 48 % de garçons ; 7 % ayant un handicap ou une maladie chronique et 6 % en situation de migration.

- Parmi les 6 droits fondamentaux de l'enfant : 87 % des enfants et jeunes ont coché le droit de donner son avis et 76 % de vivre dans un environnement propre et sûr.
- 67 % ont répondu que les adultes ne donnent pas assez d'informations sur le soin des enfants et leur santé et 66 % sur l'égalité entre les garçons et les filles.
- 46 % se sentent parfois angoissés à cause du changement climatique, 18 % (14 enfants) ont indiqué avoir été blessés physiquement, tapés ou touchés par un adulte.
- 41 % ne pratiquent aucune activité sportive chaque semaine en dehors de l'école.
- 55 % possède un téléphone portable personnel.
- 23 % ont vu des vidéos ou images choquantes sur internet.

Une analyse plus approfondie va être prochainement élaborée par le pôle famille.

Plan d'action suite à l'analyse du questionnaire de l'Unicef :

Au regard du rapport de l'Unicef, il semble important de dresser des plans d'actions en fonction des différentes thématiques. Ce plan sera proposé au Conseil Municipal en lien avec le PEdT qui sera voté au Conseil Municipal de décembre 2024.

La santé mentale des enfants sera prise en compte, grâce à l'achat d'un outil mis en place par PSYCOM en partenariat avec l'UNICEF : « Le jardin du dedans », permettant d'accompagner les enfants sur la gestion des émotions.

Par ailleurs, un évènement intégré à la feuille de route, la journée de l'eau (22 mars 2025) sera animée par les équipes d'animation et ce sera l'occasion d'accueillir la belle exposition « l'eau : une affaire de famille » à l'hôtel de ville.

Développement durable

Les actions de développement durable se poursuivront : participation à des actions de plantations renforcement du tri des bio déchets, poursuite d'ateliers de jardinage, pesage des aliments gaspillés, activités sur le recyclage, collectes solidaires...

Des cueillettes dans les espaces partagés pourront être également proposées ainsi que des ateliers de fabrication de pain bio ou de découverte de ruches, en lien avec les partenaires locaux.

Actions en faveur de la lecture

Les actions en faveur de la lecture seront poursuivies : aménagements de coin lecture, malles de livres selon les thèmes choisis, participation au Prix littéraire UNICEF, maintien des ateliers lecture par les 15 bénévoles retraités de l'association « Lire et faire Lire », lectures dans les médiathèques chaque mercredi et durant les vacances scolaires.

L'accueil des enfants en situation de handicap

L'accompagnement renforcé d'enfants à connaissances et besoins spécifiques sera poursuivi en accueil de loisirs, ainsi que les rendez-vous Elue/Représentants de la Ville/Familles avant d'accueillir un enfant porteur de handicap afin de déterminer ses besoins (accompagnement spécifique, vigilance) et lui permettre ainsi d'intégrer l'accueil de loisirs en toute sérénité.

Un livret d'accueil pour les enfants « à compétences et besoins particuliers » a été réalisé par une Directrice d'accueil de loisirs élémentaire, référente du service enfance pour l'accueil de ces enfants, en collaboration avec Agnès VOGÉ, infirmière coordonnatrice du Val-de-Marne. Il sera présenté le 16 novembre 2024 dans le cadre de la semaine en faveur des droits de l'Enfant.

A compter de l'année scolaire 2024/2025, la responsable du service enfance recevra avec le directeur concerné chaque famille d'enfants en situation de handicap ou besoins particuliers, pour faire un point. Ces rendez-vous auront lieu chaque année en novembre et en mai. Ce sera l'occasion d'échanger avec les familles sur les besoins et l'évolution des enfants.

Poursuite des réunions « Vis ma vie »

En 2025, les réunions « Vis ma Vie » se poursuivront avec les équipes du service enfance, afin de faire le point suite au mouvement de personnel et évoquer le nouveau contexte professionnel, les satisfactions mais également les contraintes et tenter de résoudre ces dernières. La Responsable du service enfance se chargera d'accompagner au mieux les équipes.

Éducation

Effectifs scolaires

L'année 2025 sera marquée par la fermeture de l'école maternelle La Cerisaie, et une très probable perte d'effectifs scolaires (les naissances 2022 étant une nouvelle fois inférieures à l'année précédente pour les rentrées en petites sections). Les décisions d'affectation (dérogations, inscriptions) seront observées attentivement afin de limiter les risques de fermetures de classes dans les autres écoles. Nous projetons à minima une ouverture de classe sur l'école Conflans afin d'absorber l'afflux d'élèves en provenance de l'école La Cerisaie.

Suivi du contrat de restauration et lancement d'un plan en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le contrat de restauration sera suivi par la diététicienne municipale au quotidien et ce pour une durée de 3 ans, en lien au respect strict du cahier des charges. Des animations sur l'équilibre alimentaire et visites à la cuisine centrale et chez des producteurs seront poursuivies par les enfants.

Un travail autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire sera entrepris par la Ville en lien avec Convivio, l'EPT PEMB et Ecocityzen. Ce projet partenarial doit permettre de répondre à l'exigence de bilan annuel du gaspillage alimentaire imposé par les lois « EGALIM » et « Climat et Résilience » et de limiter quotidiennement le gaspillage alimentaire grâce à une aide technique (pesées des déchets alimentaires) et méthodologique, auprès des équipes de restauration et d'animation.

PPMS unifiés : installation d'alertes sonores et visuelles

La circulaire du 8 juin 2023 crée un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) unifié. Le « PPMS risques majeurs » et le « PPMS attentat-intrusion » sont fusionnés dans un même document.

En complément d'au moins deux exercices incendie, un exercice PPMS devra être réalisé en septembre-octobre et un autre avant les vacances d'hiver (février-mars), l'un sur le volet risques majeurs et le second sur le volet menaces. Le nouveau PPMS stipule que pour l'activation du PPMS, chaque école ou établissement dispose d'au moins deux moyens d'alerte, connus, audibles de tous et partout, et distincts de l'alarme incendie, afin d'adopter la posture adaptée à la situation :

- évacuation, mise à l'abri simple, mise à l'abri améliorée
- s'échapper/se cacher.

Des signaux sonores suivis de messages parlés (en direct ou pré-enregistrés) permettent d'attirer rapidement l'attention des personnes et de clarifier les consignes et les conduites attendues. Ils peuvent utilement être complétés par des signaux lumineux ». Une corne de brume ou sifflet sont aujourd'hui utilisés, et l'alerte « visuelle » est à ce jour facultative.

Il est cependant décidé de mettre en place un plan pluriannuel d'installation d'alertes sonores et visuelles pour répondre à ce nouveau PPMS, à l'instar de celle de 4 Vents installée en mars 2024.

Cours vivantes : Pasteur et Port aux Lions

Les travaux relatifs à la végétalisation de la cour de l'école Pasteur seront réalisés durant l'été 2025.

Entre octobre et juin 2025, des études de sols et une concertation similaire à celle de Pasteur sera effectuée avec les enseignants de Port aux Lions ainsi que l'équipe d'ATSEM, d'animation et la gardienne.

Déploiement du numérique sur les écoles

Il apparaît nécessaire d'assurer en 2025 la poursuite du suivi plus rigoureux initié en 2024. Le groupe de travail IEN/DNUM/Éducation devra maintenir des rencontres régulières afin d'échanger sur les difficultés rencontrées sur les écoles, trouver des solutions pour les résoudre, et évoquer les potentielles évolutions.

Parallèlement le lien avec la conseillère pédagogique dédiée au numérique doit se poursuivre en termes de plan de formation aux enseignants et de transmissions d'informations sur les programmes liés au numérique à l'école et les outils dédiés.

Parcours citoyen, sportifs et culturels

En 2025, des séances supplémentaires de Volley financées par l'Agence nationale du Sport seront organisées dans les écoles Charentonaises, au profit des élèves élémentaires. Des séances de bridge seront également dispensées dans les écoles élémentaires.

Suite au dépôt de la candidature des écoles Pasteur et Anatole France pour l'appel à projets : « Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire 2024-2025 », la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France a octroyé une subvention de 9 K€ pour l'année 2025 à la commune de Charenton-le-Pont.

« C'est la faute à Voltaire » est un projet de résidence théâtrale autour des Misérables, l'œuvre majeure de Victor Hugo. Ce projet a pour objectif de développer l'acquisition d'une culture littéraire

grâce à l’œuvre de Victor Hugo, l’accès à la culture par des sorties visant à étayer le contexte du 19^{ème} siècle, développer et renforcer la lecture à voix haute et l’aisance orale des enfants de CM des écoles Anatole France et Pasteur.

Défi « 10 jours sans écran » avec les écoles publiques élémentaires

A l’instar de la démarche menée en 2024 auprès de 5 écoles dans le cadre du PEdT, les écoles maternelles et élémentaires seront associées à œuvrer en faveur du « Défi 10 jours sans écran » du 13 au 22 mai 2025, avec le Service Éducation. L’inscription à cet évènement national permet de rassembler les acteurs et les familles autour de l’impact de la surexposition des enfants aux écrans.

Poursuite des réunions « Vis ma vie »

En 2025, les réunions « Vis ma Vie » se poursuivront avec les équipes du service éducation avec les ATSEM et gardiens pour évoquer les satisfactions mais également les contraintes et tenter de résoudre ces dernières.

La Responsable du service Éducation se chargera d’accompagner au mieux les équipes.

C. Le pôle solidarités

Petite enfance

La Direction Petite Enfance interviendra en 2025 au sein des structures multi-accueil avec le soutien de la CAF qui financera les crèches de manière pérennisée grâce :

- au renouvellement des conventions de Prestation de Service Unique (PSU) qui reste versée au prorata du nombre d’heures de garde utilisées par les familles (1.7 M€ en année « classique ») ;
- au renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui complète les dotations avec l’attribution d’un Bonus Territoire par place d’accueil du jeune enfant, versé au gestionnaire de l’établissement ; cette nouvelle CTG sera signée et engagera la CAF pour les cinq années à venir.

L’offre d’accueil est développée, en complémentarité avec les multi-accueils gérés en régie, grâce à la réservation de places par la Ville au sein de structures privées implantées sur le territoire telles que Babilou, La Maison Bleue et People&baby. La Ville reste très attentive à la contractualisation et au contrôle des délégataires dans une volonté de qualité du service rendu aux Charentonnais. Les Délégations de Service Public pour les établissements « Bleu » et « Simone Veil » se poursuivent.

Au regard des contrats des DSP et réservation de places, il y aura peu de révision d’indices des prix pour 2025. Cela nous permet d’estimer avec davantage de fiabilité le coût de ces prestations pour cette année à venir.

A l’été 2025 aura lieu le renouvellement du marché d’approvisionnement en denrées alimentaires. Une vigilance accrue sera portée afin de contenir le coût des achats tout en garantissant la qualité et le respect de la loi Egalim.

En 2025, est prévu le développement de la crèche familiale avec le recrutement de deux assistantes maternelles. Se poursuivra également la mise en place du nouveau service aux parents qui a débuté en avril 2024, la Parent’aise, lieu de jeu parents enfants (jusqu’à 7ans). Cette structure accueille gratuitement les familles en complémentarité avec un cycle de conférences dédiées au soutien à la parentalité. Des activités partagées entre parents et enfants ainsi que temps d’échanges sur des thèmes parentalité y sont proposés régulièrement.

Centre Communal d'Action Sociale

Acteur clé de l'action sociale sur le territoire de Charenton-le-Pont, le C.C.A.S continuera en 2025 à solidifier un réseau de partenaires riche et diversifié enrichissant ainsi les différentes coordinations (gérontologique, sans abrisme, cellule des situations complexes) ayant pour objectifs l'interconnaissance des acteurs, le recensement des besoins et l'efficience des actions. Le C.C.A.S prend ainsi toute sa place dans la lutte contre toutes les formes de précarité en déployant des actions concrètes à destination des familles charentonnaises.

Si 2024 a permis d'assurer la continuité des dispositifs de soutien aux publics les plus fragilisés comme depuis de nombreuses années (Complément mensuel de ressources, Pass'Sport, Pass'Activités, Pass'Noël, Projet éducatif, Primes de naissance), l'année 2025 sera assurément marquée par la reconduction de projets novateurs tels que l'opération Pass'O'Vert seconde édition (budget de 53 K€ suite à une subvention de l'Etat). Ce dispositif destiné aux familles les plus modestes, avait permis en 2023 à 240 familles d'acheter des fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique ou de circuits courts auprès de commerces locaux.

La lutte contre le non-recours aux aides des personnes isolées et fragiles constitue également un objectif majeur. L'arrivée d'un responsable d'espace de médiation numérique en 2024 et l'obtention d'une nouvelle subvention de l'Etat (42 K€) pour le recrutement d'un conseiller numérique en 2025 permettra de proposer aux Charentonnais un accompagnement qualitatif des publics rencontrant des difficultés dans leurs démarches dématérialisées et ainsi favoriser l'accès aux droits sociaux nationaux et départementaux.

Enfin, face à l'inflation des prix de l'énergie, le CCAS se place en rempart en proposant de nouveau un bouclier « énergie » : le Pass'Energie. Cette aide financière directe, intervient en complément des dispositifs nationaux et permet de lutter efficacement contre la précarité énergétique (budget de 10 K€).

L'accès à une alimentation de qualité pour les retraités Charentonnais sera poursuivi avec le renouvellement du marché de la restauration de la Résidence Jeanne d'Albret à l'été 2025.

Le CCAS se place ainsi en véritable acteur de la vie sociale en ciblant l'ensemble des publics en difficulté tout en anticipant les besoins de demain.

Santé et handicap

Santé

De même, le dispositif de « Sport sur ordonnance » a vocation à soutenir un programme pluri-partenarial plus large de soutien à la parentalité et à la maternité, dans le cadre des « 1000 premiers jours » en proposant un parcours d'accompagnement des futures et nouvelles mamans et leurs jeunes enfants.

La collectivité a largement soutenu l'initiative des premières réunions de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), « les trois comme une », regroupant une vingtaine de professionnels de santé de Charenton, Saint-Maurice et Maisons-Alfort. Le CCAS et son pôle santé Autonomie prendra toute sa part pour renforcer l'attractivité de Charenton pour l'installation de nouveaux professionnels de santé dans sa lutte contre les déserts médicaux.

La continuité du partenariat avec l'Aidapac qui porte un service d'aide à domicile permettra en 2025 une nouvelle mission de repérage et d'aide à l'achat d'électroménager pour les seniors en difficulté. Le soutien du CCAS permettra de favoriser un rapprochement avec le Service de Soins Infirmiers à Domicile géré par la CLAPA.

Après le lancement de la Mutuelle régionale d'IDF lors du forum santé de novembre 2024, le CCAS

envisage pour 2025 une aide financière incitative pour lutter contre le non-recours à la complémentaire santé.

Début 2025, le pôle médical Jaurès pourra ouvrir regroupent des professionnels de santé et de l'imagerie.

Handicap

Enfin, au regard des enjeux environnementaux et de l'évolution des besoins de mobilité des seniors et personnes en situation de handicap, l'actuel Bus Service sera remplacé dès le début de l'année 2025 au profit d'un véhicule électrique disposant d'une place PMR.

Suite à l'atteinte des objectifs de fréquentation, la convention avec l'association « Le village des enfants extraordinaires », renouvelée en septembre 2024 pour faciliter pour les enfants porteurs de handicaps, notamment non scolarisés ou accueillis en instituts spécialisés, l'accès à cette structure, développera durant l'année scolaire 2024-2025 un nouveau volet sensibilisation pour les enfants des ALSH Charentonnais.

D. Le pôle culture, sports, jeunesse, médiation prévention

Culture

Médiathèques

Poursuite du développement de l'accès à la lecture pour les publics empêchés

- Création d'un prix littéraire inclusif avec le Palais de la Porte Dorée, la bibliothèque sonore de Charenton, l'association Valentin Haüy et la librairie l'Etabli
- Développement d'un partenariat avec la classe de collégiens allophone du collège Edmond Nocard de Saint-Maurice
- Continuité du partenariat avec l'hôpital de Saint-Maurice avec la création d'un conte
- Développement d'ateliers Tut'Autonomie en partenariat avec des patients, du personnel soignant de l'hôpital de Saint-Maurice, des assistants sociaux de l'hôpital et des agents du pôle ressources des médiathèques avec pour objectif de soutenir les participants dans leurs démarches d'accès aux droits sociaux.
- Prêt de lecteurs CD/MP3 : pour les CD de musique mais également les livres lus pour les personnes âgées mais également tout autre public
- Enregistrement de livres sonores en partenariat avec la bibliothèque sonore de Charenton, l'Espace jeunesse et des adolescents fréquentant les médiathèques

Poursuite du développement de l'image des médiathèques dans le département et au-delà

- Avec le Prix littéraire inclusif ouvert à toutes personnes majeures en France et au-delà
- Participation à la commission « Roman » d'attribution des aides du CNL (Centre National du Livre)
- Accueil de différentes formations organisées par le Département du Val-de-Marne, les médiathèques étant reconnues au niveau départemental comme spécialisées dans deux domaines : le numérique accessible à tous et les actions en direction des publics empêchés suite à l'obtention du Prix Livres Hebdo

Poursuite et renforcement des actions en direction du jeune public

- Création d'un nouveau parcours sur l'histoire de l'architecture de Charenton « je fais l'histoire de ma ville » en partenariat avec les archives municipales et départementales, l'association « Les amis de Georges Guyon architecte 1850-1915 » et l'association
- Les médiathèques accueilleront entre fin février et début avril, une exposition géante prêtée gratuitement par le Département
- Un club de lecture avec le collège sur la pause méridienne est en cours de réflexion
- Les médiathèques accueilleront l'association « Lire et faire lire » pour des conseils de lecture et présentation d'ouvrages

Actions autour du 110^e anniversaire de l'Arménie

- Participation aux pages musicales autour de l'Arménie à la médiathèque de Bercy en partenariat avec le Conservatoire
- Présentation de documents (Cd, romans, documentaires) sur l'Arménie, son histoire, ses arts, etc.

Développement de nouvelles actions en direction du tout public

- Nouvelle animation : Notes Val-de-Marnaises : mini-concert et interview de groupes musicaux val-de-Marnais en partenariat avec l'Espace jeunesse.
- Création d'un fonds local de musical val-de-marnais
- Atelier, conférence, lecture et exposition rétrospective autour des livres d'artistes réalisés par les élèves de l'Atelier d'Arts plastiques Pierre Soulages

Conservatoire

Favoriser l'accessibilité

- Poursuite de l'ensemble des missions de rayonnement pédagogique artistique et musical sur le territoire.
- Ouvrir le parcours culturel aux crèches
- Accroître la participation des ensembles du conservatoire au festival « kiosque en musique »

Enseignement/formation

- Suppression du « concert des ensembles » organisé chaque mois de février au T2R, afin de limiter les coûts et proposer une « nuit des conservatoires » de 19h00 à 23h00, afin d'accueillir plus longuement les charentonnais au conservatoire, habituellement fermé au public pour cause de plan Vigipirate renforcé
- Evolution du concert de la Musique de Gardiens de la paix avec la venue de la batterie fanfare, afin de présenter les instruments à vents dits « naturels » (sans touche ni piston)
- Mise à disposition du piano offert au conservatoire et installé dans le hall d'accueil, chaque mercredi après-midi afin d'organiser des « pauses musicales » improvisées et non planifiées
- Mise en place de résidence d'artistes musiciens afin d'élargir la proposition faite aux écoles dans le cadre du parcours culturel

Actions partenariales transverses

- Projet transversal théâtre, éducation nationale et conservatoire, subventionné par la DRAC « c'est la faute à Voltaire » mettant en scène des passages littéraires des Misérables de Victor Hugo avec participations et créations musicales proposées par 2 dumistes
- Projet de participation des élèves des classes de jazz, batterie et saxophones du conservatoire à une master classe de jazz offerte par de Maisons-Alfort avec restitution au théâtre de Maisons-Alfort en 1^{ère} partie du concert du saxophoniste de jazz Samy Thibault.

- Envisager la mise en place d'une convention d'alternance avec le CFMI afin de prévoir le remplacement d'un intervenant en fin de carrière.

Célébrer les 30 ans du conservatoire André Navarra, de l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages et les 20 ans de l'espace Art et Liberté

- Proposition d'un programme avec l'orchestre symphonique du conservatoire.

Gestion administrative et Prévention santé des agents

- Suite à la réalisation de tests de fréquences sonores par Elodie Lesdemas mandatée par l'IPAL, poursuivre la réflexion amorcée par le service prévention, au profit des EPC en envisageant la pose de panneaux acoustiques dans certaines salles exposées. Un devis est en cours de réalisation pour insonoriser, dans un premier temps, la salle Münch.
- Poursuivre la politique de transition écologique en favorisant l'évolution électrique de l'ensemble du bâtiment, énergivore. Envisager l'installation de variateurs d'intensité lumineuse dans chaque salle d'enseignement (14) et de remplacer les ampoules (200) par du (LED). Réflexion sur le système de ventilation et de l'absence de contrôle de la mise en service des clapets de sécurité (absence de plan)
- Prévision d'acquisition d'un logiciel métier spécifique de gestion administrative et pédagogique (imuse)
- Poursuivre l'inventaire de la littérature musicale et la constitution d'une bibliothèque de partitions à destination des enseignants afin de réduire la consommation de papier (photocopies)
- Rédaction du projet d'établissement

Archives

Gestion du sinistre dans le magasin 3 Sully (moisissures)

- Etudes pour des travaux d'assainissement et de rénovation du magasin 3 et du sous-sol de Sully
- Eliminations (en cours)
- Démontage permanent et remplacement des rayonnages
- Décontamination des archives

Gestion des fonds d'archives physiques

- Finalisation du récolelement réglementaire post-électoral (et de prise de poste).
- Poursuite du récolelement des archives des ressources humaines, afin de leur transmettre des inventaires à jour de leurs archives. La démarche pourra être élargie à l'ensemble des services et directions.
- Continuation du traitement de l'arriéré avec la priorité donnée aux éliminations, notamment pour les archives de l'ancienne communauté de commune situé rue de Valmy, celles des services des ressources humaines, des finances (en cours) et du Centre Alexandre Portier. Une quantité importante d'éliminations peuvent être proposées également pour les archives conservées au sous-sol du 49 rue de Paris.
- Mise en place de correspondants archives et poursuite des actions de sensibilisation
- Recrutement de stagiaires de master, pour participer notamment au traitement de l'arriéré et étude des possibilités de recrutement d'un assistant archiviste professionnel

Communication des archives

- Poursuite de l'informatisation et de la normalisation des inventaires d'archives en vue,

notamment, de leur mise en ligne.

- Réflexion en cours sur l'évolution possible du logiciel métier avec l'intégration de fonctionnalités Web (acquisition d'Avenio Web)
- Plan de numérisation des registres de délibérations, des cartes postales et photographies, ainsi que des registres des cimetières : recherches de subventions et de prestataires

Valorisation patrimoniale

- JEP 2025 : une réflexion est engagée pour définir la faisabilité des projets d'animation cette année.
- Parcours « histoire de Charenton 2025 au travers des bâtiments », en lien avec les médiathèques
- Collaboration avec le service des espaces verts et la direction transition et stratégie au projet « parcours exploratoire de la biodiversité » inscrit au budget participatif : Pose de nouvelles bornes audio-guides à l'étude.
- Une réflexion est en cours, en partenariat avec le service jeunesse, pour participer aux Journées du patrimoine

Communication/sensibilisation

- Utiliser les nouveaux outils proposés par la Direction de la communication pour communiquer davantage sur les actions du Service archives et les archives de la ville.
- Relancer le challenge Archifiltre dans le cadre du Clean up day, en mettant en place un suivi et un accompagnement plus poussé des services

Arts plastiques

Favoriser l'accessibilité à tous les publics et particulièrement aux plus jeunes

- Renforcer et consolider la fréquentation de Babill'Art ainsi que les cours à destination des plus jeunes
- Poursuivre l'accompagnement des élèves du pôle graphique vers les concours d'entrée des écoles d'art et renforcer les conseils d'orientation auprès des parents (visite des journées portes ouvertes des écoles d'art par toute l'équipe enseignante du pôle)
- Développer la visibilité des créations plastiques et visuelles des élèves dans la ville

Espace art & liberté

Développer « Micro-Folie »

- Renforcer et développer les animations autour des expositions avec l'outil Micro-Folie

Renforcer la communication des expositions

- Poursuite du développement de la visibilité numérique et de la communication des événements : expositions en ligne, vidéos mises en ligne sur les réseaux sociaux, mise en place d'une soirée micro-folie sur le thème de l'exposition en cours, etc.

Faciliter le montage et la logistique des expositions

- Valoriser les événements et l'expérience acquise par l'équipe dans l'organisation et la présentation des expositions par un soutien logistique consolidé

Théâtre

- Développement du dispositif « école du spectateur »
- Développement du partenariat avec le CCAS en vue de déployer l'accompagnement au théâtre des personnes isolées (notamment les séniors)
- Développement du soutien à la création et aux compagnies
- Mise en réseau avec les théâtres voisins en vue de mutualiser les coûts, l'échange de visibilité et d'une réflexion commune sur la circulation des publics
- Consolidation et stabilisation de l'équipe permanente

Jeunesse

Développement de l'ALSH

- En renforçant les projets et actions transversales au sein du service mais également avec les autres services et les partenaires (ex : actions passerelles pour les CM2 avec le service enfance)
- En développant des actions hors-les-murs, pour être vus, reconnus mais aussi animer l'espace public en redonnant aux parcs Chantonnais leur vocation de loisirs en mettant en place des animations extérieures à destination des 11-17ans
- En travaillant l'accueil libre au sein de la structure avec davantage de loisirs intelligents, d'accompagnement de projet
- En professionnalisant et qualifiant l'équipe et en la pérennisant

Enrichir le partenariat avec le collège La Cerisaie :

- Présence des animateurs sur la pause méridienne les mardis midi
- Accompagnement des collégiens exclus temporairement
- Partenariat projet ciné-débat au collège

Conseil Municipal des Jeunes

- Elections des nouveaux conseillers

Valorisation du studio d'enregistrement

- Développer des activités en renforçant la fréquentation par les groupes de jeunes (activités ALSH, action prévention collège, lycée, CLAS) mais aussi en proposant des stages de création musicale, MAO etc.
- Communiquer davantage afin d'encourager sa fréquentation.
- Créer un outil pour comptabiliser le temps de mise à disposition gratuite du studio pour répétition ou enregistrement.

Maintenir la fréquentation des ateliers socio-culturels

- Renforcer la communication et développer les partenariats sur des projets innovants et poursuivre les actions transverses (avant-scènes au T2R, projets avec le conservatoire etc.)
- Mettre en place des stages pendant les vacances scolaires
- Maintenir les enseignements de qualité et encourager la formation de groupes d'élèves

Renforcement et développement des actions transversales avec les autres services municipaux

- Organisation de temps forts musicaux et/ou théâtraux originaux en partenariat avec le conservatoire et le théâtre, en favorisant l'implication des élèves des ateliers socio-culturels (fête de la musique, avant-scène etc.)
- Développer les évènements culturels (concerts, scène ouverte, open mic etc.)
- Poursuivre mise en place des soirées jeux en famille et favoriser la rencontre, le plaisir d'être

ensemble.

- Développer des animations hors les murs/fête de la jeunesse

Prévention

- Le service jeunesse et le service prévention ont pour orientation d'accompagner les jeunes dans leur parcours et leur épanouissement. En 2025, une quarantaine de jeunes actuellement inscrits au SMJ deviendront majeur. Ces jeunes accompagnés, par les équipes d'animation, bien souvent depuis l'âge de 10 ans et demi se retrouvent brutalement exclus de l'accueil de loisirs jeunesse dès qu'ils atteignent la majorité. Nouveau projet de service :
 - Ouvrir un accueil pour les 18/25ans
 - Renouvellement de l'équipe prévention avec un coordinateur et un animateur
- Maintien des actions de prévention dans les établissements primaires et présence dans le secondaire par le biais du point écoute.
- Développement des actions partenariales et transverses de prévention des violences intrafamiliales

Sports

Piscine – Palais des sports

- Acquisition d'une structure gonflable pour la piscine, à l'usage des scolaires et des centres de loisirs ALSH.
- Acquisition de nouveaux équipements pour les activités aquatiques municipales

Réaménagement des structures sportives du parc de Conflans

- Remplacement des jeux d'évolution par des appareils de musculation accessible à tous (projet lauréat du budget participatif)
- Réflexion sur transformation des 2 terrains de basket et foot en city-stade et skate-park

Entretien des sites

- Renforcement et contrôle de la qualité d'entretien et de nettoyage des équipements : accompagnement des agents à cet effet
- Cage de lancer de poids sur la piste Stéphane Diagana
- Pose d'un portillon séparateur des sites sportifs Tony Parker et Henri Guerin pour prévenir les intrusions sur le stade
- Contrôle et intervention sur les matériels sécuritaires des paniers de basket-ball du gymnase Nelson Paillou

Actions et animations transverses et partenariales

- Aide logistique et organisationnelle pour le déroulement de manifestations sportives proposées par les clubs (Foulées Charentonaises, Lion's Club, tournoi de football, volley-ball, compétition de GR, championnat de France UNSS)
- Aide logistique et organisationnelle pour le déroulement de manifestations culturelles proposées par les associations et les services (spectacle Loto 3000 proposé par le T2R, aménagement d'une piste de roller, vœux du Maire à la population, Forum des associations, etc..)

Renforcement et dynamisation des projets sportifs « Bouge avec ta classe » et « sport bien-être »

- Actions conjointes avec les autres services (jeunesse, culture, éducation, enfance...) et les clubs dans le cadre de la semaine Européenne du sport.

- Sensibilisation et accompagnement des agents dans la pratique du « sport bien-être »

E. La sécurité

Police municipale

- Optimiser l'organisation de la police municipale en s'adaptant aux évolutions du contexte local,
- Livraison et mise en exploitation des nouveaux locaux du poste de police municipale afin d'absorber l'accroissement du CSU, des effectifs et des nouvelles cameras :
 - Renouveler et renforcer de manière raisonnée le parc de caméras,
 - Poursuivre la mise en place de la télésurveillance des bâtiments municipaux,
 - Continuer le déploiement de l'accès au parc vidéo-surveillance des bailleurs sociaux, et assister l'installation de vidéo-protection au sein des copropriétés,
- Déployer davantage l'unité cynophile dans le cadre des opérations de la police municipale,
- Poursuivre la collaboration avec les services partenaires, police nationale et RATP,
- Recentrer les missions sur la lutte contre les incivilités, l'ilotage, le respect de la réglementation par les débits de boissons et métiers de bouche,
- Venir en appui de la police nationale dans le cadre de ses actions liées à la lutte contre la consommation et la vente de produits stupéfiants, l'insalubrité, les violences contre les personnes, les dégradations diverses,
- Maintenir les opérations axées sur la lutte contre les cambriolages,
- Proposer des actions de communication sur les missions de la police municipale et les services proposés aux administrés,
- Poursuivre les actions auprès des établissements scolaires (permis piétons, action de sensibilisation et de répression au moment des entrée et sorties d'école),
- Continuer les actions et projets dans le cadre du CLSPDR que ce soit dans sa version plénière ou restreinte,
- Intensifier les actions en matière de contrôles routiers (vitesse excessive, comportement dangereux, contrôles coordonnés avec les forces étatiques,
- Mise en œuvre opérationnelle du nouveau logiciel métier Y police (éditeur Ypok).

ASVP

- Réorganisation du fonctionnement de ce service en tenant compte des innovations de la nouvelle délégation de service public (DSP) à venir et plus précisément la mise en place d'un pré-contrôle du stationnement payant par un véhicule équipé du système LAPI (Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculations),
- Formation des ASVP aux nouveaux moyens.

Gestion administrative et médiation

- Recrutement d'un référent administratif / coordinateur du CLSPDR,
- Reprise de la coordination du CLSPD,
- Intégration de la médiation sous la responsabilité du coordinateur du CLSPDR.

F. Le développement durable et l'écologie urbaine

En 2025, l'accent sera mis sur la pérennisation des actions existantes

Mobilités durables

Actions en faveur des vélos :

- Réalisation de nouveaux aménagements cyclables pour la sécurisation de points sensibles et le traitement de ruptures urbaines, création de places de stationnement vélo
- Accompagnement à la création d'une vélo-école à Charenton

- Organisation de cours d'apprentissage du vélo pour les publics les plus précaires (RFR / part < 15 000€)
- Mise en place du financement de cours d'apprentissage du vélo pour les Charentonnais précaires et pour les élèves du SRAV qui rencontrent des difficultés
- Poursuite de l'offre de stationnement sécurisés vélo
- Poursuite de l'attribution d'aides financières à destination des Charentonnais sous forme de Pass'Vélo distribués par le CCAS
- Reconduction de la Bourse aux vélos & autres animations dans le cadre de Mai à vélo
- Poursuite du Savoir rouler à vélo par le Pôle Famille pour l'année scolaire 2024-2025, accompagné d'ateliers autour du vélo dans le cadre des ALSH
- Poursuite du forfait mobilités durables pour les agents municipaux
- Poursuite de la procédure de prise en charge des vélos abandonnés avec récupération dans une démarche de réemploi
- Reconduction de l'adhésion au Club des villes et territoires cyclables

Actions en faveur des piétons :

- Poursuite du dégagement de la visibilité devant les passages piétons

Actions en faveur de véhicules motorisés moins polluants :

- Réflexions sur le déploiement d'un service d'auto partage pour les Charentonnais
- Incitation au covoiturage pour les agents de la ville
- Poursuite de l'acquisition de véhicules propres par les services municipaux et mutualisation des véhicules
- Poursuite des actions en faveur d'une réduction de la vitesse sur l'Autoroute A4 et l'installation de protection phoniques (cf. Paragraphe Direction de l'Aménagement)
- Rédaction d'une charte freefloating pour limiter les désagréments liés à ce service

Ecoresponsabilité de la municipalité

- Organisation d'une seconde formation « Rafraîchir la ville », en partenariat avec AMORCE, à destination des agents techniques, pour leur donner une culture commune sur ces problématiques d'adaptation
- Conception d'un plan d'adaptation de la ville au dérèglement climatique avec l'ensemble des services de la Ville
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour réduire l'empreinte carbone des activités municipales (année 3)
- Poursuite de l'intégration des critères et clauses en lien avec la transition écologique et sociale dans les marchés publics
- Animation du réseau d'écopulseurs, agents référents de la démarche d'écoresponsabilité dans les services : organisation d'événements et partage d'informations pour sensibiliser les agents aux enjeux de la transition écologique

Alimentation et santé environnementale

- Réalisation d'un diagnostic sur la qualité de l'air autour de zones sensibles en partenariat avec l'EPT Paris Est Marne & Bois
- Mise en œuvre du plan d'action visant à réduire l'exposition des enfants dans les écoles aux perturbateurs endocriniens, dont un marché de produits d'entretien plus sains.
- Organisation de sessions de sensibilisations aux risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens à destination des Charentonnais et des professionnels du secteur

- Renouvellement du Pass ô Vert avec de nouvelles modalités d'attribution, en partenariat avec le CCAS et la DRHIL

Végétalisation et biodiversité

- cf. paragraphe de Nature et Jardins
- Déploiement du plan d'action pluriannuel en faveur des animaux en ville (création d'un caniparc, organisation de séances de médiation animale dans les crèches, etc)

Consommation responsable et sensibilisation

- Finalisation des éco-défis des commerçants et artisans 2024-2025, en partenariat avec la CCI et la CMA
- Poursuite des actions de sensibilisation des Charentonnais : Fête de l'environnement et de la nature, Fête de la réparation et du réemploi, ressourceries éphémères, conférences sur la rénovation énergétique à destination des copropriétaires en partenariat avec l'ALEC-MVE...
- Bilan de l'expérimentation de la collecte de textiles usagés sur la ville avec l'opérateur Ecotextile, et éventuel maintien/déploiement
- Maintien des collectes mobiles Emmaüs trois samedis par mois
- Maintien de la collecte de matériel d'écriture usagés pour recyclage
- Soutien aux évènements organisés par les différentes associations partenaires
- Poursuite de l'adhésion au CEREMA

Eau et énergie

- Organisation de sessions de sensibilisation à la transition énergétique et aux économies d'énergies dans le cadre de l'enveloppe « Sensibilisation » du nouveau CPE
- Animation du réseau des référents sobriété et organisation d'ateliers collaboratifs pour les sensibiliser aux économies d'énergie
- Utilisation de l'outil de supervision énergétique permettant d'avoir une vision fine et précise de nos consommations, et intensification des actions de sobriété énergétique
- Réalisation d'actions correctives suite à l'audit eau ayant mis en avant des économies possibles
- Étude de l'opportunité d'installer des micro-installations de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux
- Poursuite de l'adhésion à l'association AMORCE

G. La citoyenneté

Associations

Les mises à jour

- Du chiffrage des salles et fluides pour l'ensemble des associations qui bénéficient de mises à disposition à titre gracieux
- De l'espace associations sur le site de la ville

La vérification des statuts et dossiers de subventions

Poursuite du contrôle des statuts et du fonctionnement des associations commencé en 2024. Les dossiers de subvention qui seront transmis par les associations en janvier 2025 nous permettront de progresser dans cette mission de contrôle.

Les manifestations

- La Matinée dédiée au Bénévolat aura lieu en mars 2025. Il conviendra d'apporter quelques modifications, notamment en ayant une meilleure gestion de l'espace et en ciblant d'avantage les associations.
- Le dîner des Présidents (es) et mise à l'honneur de plusieurs associations. Revoir l'organisation de cet évènement
- Le Forum des Associations : Les travaux entrepris dans le marché du centre, nous ont amenés à modifier la configuration habituelle de cet évènement. Cette année plusieurs sites ont accueilli les associations, les salles de basket et de Tennis de table au complexe Nelson Paillou pour la première fois, l'école Aristide Briand, les avenues Anatole France et Jean Jaurès et le Passage Delmas. Même si des améliorations sont à prévoir pour l'année prochaine, cette manifestation a été fortement appréciée.
- Le Téléthon 2025

Les formations/conférences : les thèmes restent à déterminer

Affaires civiles

- Maintien des délais de rendez-vous courts pour l'obtention des titres d'identité.

Funéraire

- Poursuite des reprises administratives des concessions périmées et des concessions en état d'abandon.
- Poursuite de la déminéralisation des allées et de la végétalisation dans les deux cimetières (division 1 du cimetière Valmy et allée centrale du cimetière Ancien).

H. La communication, l'évènementiel, l'action mémorielle et la démocratie participative

Communication

Pour la communication de la Ville, 2025 sera un tournant en matière environnementale avec la rédaction et la mise en pratique d'une charte de la communication éco-responsable. Cette charte, sans engendrer le moindre coût supplémentaire, sera un engagement sur plusieurs fronts :

- L'utilisation responsable des ressources : réduction de l'empreinte écologique en limitant le gaspillage de papier, d'énergie et de matériaux non recyclables dans les pratiques de communication de la ville.
- La limitation d'utilisation de produits source de pollution : utilisation exclusive d'encre végétales et de procédés d'impression moins impactant sur l'environnement, mise en place de chartes graphiques nécessitant moins d'encre, etc.
- La digitalisation raisonnée : intégration de l'impact environnemental des outils digitaux dans la réflexion sachant que le numérique a un coût écologique, notamment en termes de consommation d'énergie et de production de déchets électroniques. L'objectif est donc d'optimiser les pratiques digitales pour réduire leur empreinte.
- La réduction de la pollution visuelle : sollicitation raisonnée des outils générant de la pollution visuelle à savoir les journaux électroniques d'information (nuisance lumineuses) en les éteignant la nuit sauf urgence et l'affichage sur voirie. Une attention toute particulière sera en effet assumée pour limiter autant que faire se peut l'affichage sur les seuls supports dédiés (panneaux Decaux de divers formats, totems, structures municipales) et abandonner les banderoles sur les bâtiments et mobilier urbain.
- La transparence et l'éthique : la Ville sera à l'écoute des attentes des usagers et rendra des comptes sur ses pratiques, tout en étant transparente quant aux progrès réalisés et aux défis rencontrés.

En adoptant cette charte, la Ville donnera une expression concrète de son engagement en faveur de l'environnement dans ses messages diffusés, mais aussi ses pratiques, ses outils et ses ressources utilisées pour les transmettre.

Evènementiel

Les nouvelles pratiques déployées durant l'année 2024 permettant de diminuer les coûts liés à l'évènementiel seront confortées voire étendues afin de répondre aux impératifs budgétaires tout en maintenant le même degré d'exigence en matière d'animations mais aussi d'envisager l'organisation de nouveaux rendez-vous avec la population selon 2 axes attendus par la population au vu des succès des 2 nouvelles animations estivales expérimentées durant l'année qui s'achève :

- L'organisation d'une activité de loisir sur une journée durant chaque congé scolaire afin d'offrir aux familles, et en particulier aux enfants qui ne partent pas, une activité ludique durant ces périodes
- La proposition d'une animation volontairement tournée vers un public ciblé, les jeunes âgés de 15 à 25 ans avec, possiblement, l'organisation d'une journée consacrée à des démonstrations et ateliers d'initiation aux sports urbains (skateboard, foot freestyle, break dance, roller acrobatique, BMX, basket 3X3, etc.)

Action mémorielle et patriotique

Parce que les contextes national et international revendiquent plus que jamais une forte politique mémorielle et patriotique, l'ensemble des actions mémorielles et commémoratives menées jusqu'alors seront maintenues avec le souci constant de contenir les dépenses liées.

Grâce au subventionnement de partenaires institutionnels et associatifs idoines, l'instauration de voyages avec les scolaires sur des lieux de mémoire emblématiques comme les plages du Débarquement, par exemple, ainsi que l'établissement d'un parcours mémoriel de la Shoah amenant les jeunes de Drancy à Auschwitz sont envisagées.

La pose d'un pavé mémoriel dédié à Sarah Léa Aptekar est envisagée sur la place Briand entre avril

et juin 2025 en lien avec l'association Stolpersteine et Laurence Krongelb, ancien professeur d'histoire-géographie de Notre-Dame-des-Missions-Saint-Pierre.

Démocratie participative

2025 ouvrira la dernière phase du Budget participatif : la concrétisation des projets retenus dans le cadre du budget participatif. Pour rappel, la ville a inscrit ces projets dans une enveloppe de 400 K€ et s'est engagée à les mener dans les 2 années à venir. En regard des pré-études réalisées par les services municipaux concernés par chacun d'eux, 70% des projets élus pourraient être réalisés avant janvier 2026.

L'installation des nouveaux conseillers de quartier sera également une action-phare de l'année et avec elle une ambition forte de les intégrer à des degrés divers mais autant que possible dans les projets municipaux.

De la même manière, grâce à la plate-forme citoyenne « La Fabrique », la ville ambitionne de solliciter plus régulièrement l'avis de l'ensemble des habitants en amont de certains projets. Parallèlement, l'instauration de formulaires dédiés permettra de les sonder a posteriori sur leur expérience « usager » liée à des actions menées par la ville, comme, par exemple, les animations proposées par la ville auxquels ils auront participé.